

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 25 août 2004 à 19 h
Hôtel du Jardin
1400, boulevard du Jardin
Saint-Félicien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 AOÛT 2004
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN 2
 M. Daniel Groleau
 Mme Sabrina Duchesne
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC 11
 M. Jean Comtois
 UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE 22
 M. Carl Dufour
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU DE MASHTEUIATSH 32
 Mme Colette Robertson
 M. Stéphane Turcot
 REPRISE DE LA SÉANCE
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI 40
 M. Yves Gauthier
 CORPORATION L'ACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN..... 51
 M. Stéphane Dufour
 Mme Karine Gagnon
 M. CLAUDE SAINT-JACQUES 58
 M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT 61
 REPRISE DE LA SÉANCE
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK..... 67
 M. Christian Hudon
 MOT DE LA FIN 71

SÉANCE DU 25 AOÛT 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si vous voulez bien, on commencerait, je vous demanderais de vous asseoir, s'il vous plaît.

10 Alors bonsoir mesdames et messieurs, bienvenue à cette troisième et dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

15 Alors quelques mots avant de commencer, un petit rappel, le premier, étant donné qu'encore une fois la soirée est longue, avec dix (10) participants qui vont présenter un mémoire, vous avez donc un délai maximum de quinze (15) minutes pour présenter votre mémoire; s'il est relativement court, vous le lisez, sinon je vous demanderais d'aller à l'essentiel. De toute façon, nous les lisons, ils sont déposés, nous les avons pour notre analyse.

20 Et donc je vous rappelle aussi, et vous le savez puisque vous êtes là depuis hier soir pour la plupart, qu'en général la présentation du mémoire est suivie par un court échange avec la Commission.

25 Je rappelle aussi qu'il existe un droit de rectification qu'il est possible d'exercer à la fin de la séance pour rectifier des faits, et non pas des opinions ou l'interprétation que les gens font des faits, et que pour ce faire, il faut aller s'inscrire au registre à l'arrière de la salle.

30 Je pense pas avoir besoin de vous demander de maintenir un climat de courtoisie et de respect mutuel, ça a très bien été jusqu'à maintenant. Et je vous rappelle qu'exprimer son opinion exige d'accepter que d'autres en expriment d'autres ou puissent en exprimer d'autres.

35 Qu'on recherche, dans vos mémoires, un apport à notre réflexion sur le projet et qu'on évite, dans la mesure du possible, de tenir des propos inutilement blessants ou disgracieux.

Et je terminerais en disant qu'il est interdit de fumer et je vous demanderais aussi d'éteindre vos téléphones cellulaires.

40

45

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Alors sur ce, on va y aller tout de suite avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, monsieur Daniel Groleau, madame Sabrina Duchesne.

55

Bonsoir à vous deux (2).

PAR M. DANIEL GROLEAU:

60

Alors Daniel Groleau, directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean et madame Sabrina Duchesne, qui est agent de projet sur les aires protégées au Conseil régional de l'environnement.

65

Donc une description rapide de l'organisme, juste pour peut-être aussi les gens dans la salle, les conseils régionaux de l'environnement sont au nombre de quinze (15), donc présents dans toutes les régions administratives du Québec.

70

On existe, nous, le Conseil régional de l'environnement existe depuis 1973, donc on a célébré nos trente (30) ans l'an dernier, et on est reconnu à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable et ce, depuis 1991.

75

Sur le conseil d'administration du CRE, on retrouve six (6) sièges à caractère socio-économique et six (6) sièges à caractère environnemental. On compte plus de cent cinquante (150) membres actifs dont soixante-six (66) membres individuels, vingt-cinq (25) organismes, seize (16) entreprises, seize (16) groupes environnementaux, sept (7) institutions scolaires et vingt (20) municipalités.

80

L'intérêt du CREDD, son implication dans le dossier des aires protégées, entre autres de façon très concrète, nous avons une association avec l'Union québécoise pour la conservation de la nature dans une campagne régionale de sensibilisation au Plan d'action québécois sur les aires protégées. Donc depuis à peu près deux (2) ans, on a rencontré plusieurs groupes d'intérêt, chasseurs, pêcheurs, des institutions scolaires, un peu pour faire la sensibilisation, en tout cas de l'éducation sur quels étaient les enjeux du Plan d'action québécois sur les aires protégées.

85

On s'est rencontré beaucoup dans les deux (2) dernières années, j'ai fait beaucoup de mémoires, donc là j'ai décidé de prendre une pause ce soir et de céder la présentation du mémoire à la chargée de projet qui va vous présenter l'essentiel de nos recommandations; ça va être assez succinct, notre présentation, et s'il y a des questions, on sera là pour y répondre.

90

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors madame, si vous voulez y aller!

95

PAR Mme SABRINA DUCHESNE:

J'enchaîne tout de suite. Donc on va commencer avec le contexte régional, ensuite on va, comme l'a dit monsieur Groleau, passer à travers nos treize (13) recommandations, et puis on reviendra à la fin pour les questions.

100

Donc commençons par notre contexte régional et la volonté de protéger.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 10

105

Page 10, milieu du premier paragraphe (... dans les années 1990)

Par le promoteur qui était alors Hydro-Québec.

110

LECTURE DU MÉMOIRE, page 10, milieu du premier paragraphe (trois cent dix-sept (317) intervenants...)

Page 10, fin du deuxième paragraphe

Donc finalement, bien, finalement, la position du CREDD plus précisément:

115

LECTURE DU MÉMOIRE, page 11, point 2.3

Page 12, fin de la recommandation 2 en encadré

120

Donc plusieurs exemple de ça ont été apportés, le CRE souhaite souligner que la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002 stipule que la gestion par bassin versant est le moyen le plus efficace pour attirer la mise en œuvre la gestion durable de l'eau.

125

Donc le fait d'appliquer en partie ce mode de gestion, qui préconise la concertation, permettrait d'assurer la gestion intégrée de la réserve aquatique et de ses affluents, sans modifier les limites actuelles. Notamment, concernant le mandat de concertation, le CCMV devrait considérer la réalité de la rivière aux Saumons.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 14, recommandation 4

130

Page 14, fin de la recommandation 4

Cette rivière présente un intérêt parce qu'elle apporte une contribution considérable au niveau de la production salmonicole en lac; donc plusieurs intervenants ont déjà agi en ce sens. Donc inclure la gestion concertée de ce territoire dans le mandat du Conseil de conservation et de mise en valeur contribuerait à consolider tous les efforts des intervenants qui sont déjà impliqués dans les mesures de surveillance et de contrôle.

135

Donc le CCMV interagirait entre les organismes et les intervenants du milieu, comme les pêcheurs, les villégiateurs, les propriétaires de boisés privés, en présentant des mesures à adopter pour assurer l'intégrité de la rivière aux Saumons, qui contribue en grande partie à la productivité salmonicole de la rivière Ashuapmushuan.

140

Donc toujours dans le dossier concertation, un volet de sensibilisation des propriétaires de terres privées à potentiel forestier, toujours encore aux abords de la rivière aux Saumons serait à prévoir. Donc étant donné que la qualité de l'eau dépend de la qualité des interventions qui sont situées en terres privées, un programme de sensibilisation serait indiqué et contribuerait à renforcer l'intégrité des paramètres physico-chimiques de l'eau de la totalité de la rivière Ashuapmushuan.

145

150

Alors là, ma numérotation a changé, j'ai oublié de vous mentionner qu'on allait vous faire parvenir...

PAR LE PRÉSIDENT:

155

Une mise à jour du mémoire?

PAR Mme SABRINA DUCHESNE:

160

... une mise à jour du mémoire, exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

165

PAR Mme SABRINA DUCHESNE:

Donc là, j'en suis à la cinquième!

170

LECTURE DU MÉMOIRE, page 14, recommandation 3

Page 14, fin de la recommandation 3

175 Donc la qualité de l'eau de l'écosystème de la réserve aquatique Ashuapmushuan est
étroitement liée avec la qualité de l'eau de ses affluents. Comme ces derniers ne sont pas
inclus dans les limites de la réserve aquatique projetée, aucun suivi n'est actuellement prévu.

180 Donc dans le but de s'assurer que la réserve répond vraiment aux objectifs de
conservation de la diversité biologique, il semble incontournable qu'un suivi, à intervalles
réguliers, soit réalisé sur les paramètres physico-chimiques en amont de la réserve aquatique

Recommandation numéro 6.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 17, recommandation 6

185

Page 17 fin du premier paragraphe après l'encadré

Pour simplifier aussi les procédures et les décisions.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 17, recommandation 7

190

Fin de la page 18

195 Recommandation 9: assurer le financement approprié pour assurer la gestion, la mise
en valeur, l'acquisition de connaissances, le suivi et le contrôle des activités dans les limites de
la réserve aquatique.

200 En fait, le financement a été abordé à maintes reprises depuis le début de la deuxième
partie des audiences, le CRE pense que plusieurs intervenants seraient alors en mesure
d'établir des partenariats pour concrétiser des études qui s'avèrent nécessaires, au niveau de
l'acquisition de connaissances, bien entendu.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 19, milieu du premier paragraphe après l'encadré (Le
CREDD...)**

205

Page 21, après la recommandation 12

210 Le CREDD pense entre autres que le développement harmonieux de la valorisation des
ressources forestières non ligneuses et de l'écotourisme pourrait contribuer à augmenter
l'indépendance de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean face aux grandes industries, et du même
coup, contribuer à diversifier l'économie régionale.

La dernière recommandation, la numéro 13.

215 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 24, recommandation 13**

Page 25, fin du premier paragraphe

220 Alors là-dessus, nous terminerons avec une citation de la Convention sur la diversité biologique qui dit:

"Alors que les efforts internationaux pour préserver la diversité biologique ont évolué, il est devenu clair que les aires protégées sont la clé du succès de toute stratégie globale."

225 Et voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Merci.

Alors je vais rester dans la biodiversité, puisque vous venez d'en parler, mais là, je suis pas sûr de mes chiffres; vous m'avez mêlé, avec vos changements de recommandations. Donc on va essayer de se retrouver, d'accord?

235 Quand vous parlez de trouver une solution gagnante pour la conservation de la biodiversité, non uniquement pour l'industrie forestière, au sujet de la route 27, est-ce que vous pensiez à des éléments en particulier?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

240 En fait, on avait eu la discussion sur l'heure du souper, vous avez posé la question à un autre intervenant cet après-midi, est-ce que le deux (2) à cinq (5) ans vous semble acceptable, entre deux (2) et cinq (5) ans, déjà il y a une grosse différence.

245 Un délai semble certainement acceptable, mais peut-être pas un délai qui traîne dans le temps. On sait que pour des raisons économiques, on est capable de faire très rapidement un chemin forestier; pour des raisons environnementales, des fois ça semble plus difficile de déplacer un chemin forestier.

250 Donc je pense qu'une solution gagnante, c'est pas une solution qui traîne dans le temps. Si on veut vraiment avoir une position dans ce dossier-là où on veut protéger la biodiversité, où on met en place avec un statut permanent une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan, je pense que la problématique de la route 27 est une des premières priorités à laquelle on doit trouver une solution.

255

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

260 J'aimerais aussi revenir, les pages 12-13, de votre mémoire, sur la recommandation d'un mandat élargi ou d'un mandat de concertation, pour le Conseil de conservation et de mise en valeur.

265 Vous leur en mettez beaucoup sur le dos. À première vue – je vais juste finir – à première vue, on pourrait entendre des commentaires, certaines personnes pourraient dire, bien là, vous donnez un statut à un petit territoire, mais en fait, vous allez en contraindre un très grand.

270 Et puis on a aussi évoqué, beaucoup de participants ont évoqué les nombreuses tables de concertation, d'harmonisation, que ce soit pour l'industrie forestière, etc. C'est un gros gros gros mandat que vous leur demandez d'exécuter là.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

275 Mais c'est un mandat que le gouvernement du Québec s'est donné récemment, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau. C'est qu'on veut faire de la gestion de l'eau par bassin versant au Québec, comme plusieurs autres pays, donc ça me paraît un petit peu utopique de créer une réserve aquatique sur un tronçon de la rivière et en ne gérant pas les activités sur l'ensemble du bassin versant de l'Ashuapmushuan en fonction de cette réserve aquatique là.

280 Donc ce qu'on propose, on n'a pas de formule magique, on n'a pas la formule finale à proposer, quelle forme ça pourrait prendre, mais c'est un peu la philosophie des conseils de bassin versant qui sont mis en place un petit peu partout au Québec, qui sont des tables de conservation avec tous les usagers du bassin versant présents autour d'une table, et le but ultime, c'est d'améliorer la qualité de l'eau.

285 Donc on voit mal comment est-ce qu'on pourrait ignorer les activités qui ont lieu sur l'ensemble du bassin versant de l'Ashuapmushuan et de vouloir faire une réserve aquatique sur un petit tronçon.

290 Donc ce qu'on propose, c'est pas nécessairement que sur le Conseil de conservation et de mise en valeur, on ait tous les usagers qui soient représentés là, parce que pour siéger sur des conseils d'administration de comités de bassin versant qui sont reconnus par la Politique nationale de l'eau, ça fait des grosses tables de concertation, effectivement, mais peut-être que 295 le Conseil de conservation pourrait trouver une façon d'appeler ou de communiquer avec ces intervenants-là, de façon peut-être pas nécessairement à toutes ses rencontres, mais au cours d'une année, bon, il pourrait y avoir quelques rencontres avec tous les usagers.

300 Parce qu'un peu, c'est pour gérer le conflit des usages aussi, en fonction de la protection de la biodiversité. Donc un peu le modèle des conseils de bassins qui existent déjà au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Mais tant qu'à faire, et puis compte tenu de ce que vous venez de me répondre, donc cette recommandation-là, il y a celle aussi relative au suivi de la qualité de l'eau, il y a celle relative à l'intervention du Conseil dans le cas de la rivière aux Saumons, etc., est-ce qu'on serait pas mieux quelque part d'agrandir le territoire de la réserve ou vous proposez ça parce que vous savez que l'autre est quelque peu utopique dans les conditions...

310

PAR M. DANIEL GROLEAU:

Exactement, c'est la réponse.

315

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

320

Ce serait très utopique de penser que les limites vont changer demain matin. Déjà, deux cent soixante-seize kilomètres carrés (276 km²), ça semble énorme, alors que c'est très peu. Donc je pense que d'avoir une réserve aquatique sur un plus grand territoire, je pense qu'on va encore continuer le combat pendant dix (10) ans.

325

Donc je pense qu'il existe d'autres solutions qui peuvent être mises sur la table, et on peut trouver des solutions peut-être plus imaginatives, sans nécessairement bouger les limites, mais d'assurer la protection de la biodiversité sur la réserve aquatique.

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

335

J'ai deux (2) recommandations où je veux juste être sûr, je veux bien comprendre la nuance, votre numéro 6 qui dit, en fait vous recommandez d'amender la Loi sur la conservation pour donner pleine autorité au ministère de l'Environnement au niveau de territoire, de sa gestion en tant que répondant gouvernemental, et puis votre recommandation numéro 8 qui dit, bon, les activités de pêche devraient être gérées par le ministère de l'Environnement, la Société de la faune et des parcs et ses partenaires.

340

Alors pouvez-vous juste me faire la nuance, pour que je comprenne?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

345 Bien, il y en a un que c'est une collaboration et il y en a un autre que c'est une imputabilité. C'est un petit peu comme ça que je vois.

350 Ça veut dire que la personne qui a le pouvoir ne consulte pas. Donc pour les activités de pêche, je pense que ça a été dit précédemment, c'est qu'on peut pas gérer la ouananiche juste dans une fonction, juste dans une optique de l'Ashuapmushuan, je pense que le problème est plus global, il y a des intervenants qui possèdent des connaissances.

Mais je pense que sur le territoire de la réserve aquatique, ce qu'on dit, c'est que l'imputabilité ou le responsable gouvernemental doit être le ministère de l'Environnement.

355 Donc s'il y a des décisions à prendre par d'autres ministères, qu'elles ne se fassent pas de façon unilatérale, dans un silo adjacent, mais que le ministère de l'Environnement soit au courant de ces démarches-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 Ça va.

365 Votre recommandation numéro 9, assurer le financement approprié pour assurer l'acquisition de connaissances, le suivi, le contrôle, ça vient d'où, d'où viendrait ce financement-là?

PAR M. DANIEL GROLEAU:

370 J'ai pas la réponse, pas plus que les autres intervenants. Mais pour nous aussi, on se rallie à tout le monde dans la région, c'est beau de créer une réserve aquatique mais s'il y a pas d'investissements qui soient faits dans la région pour la mise en valeur de cette réserve aquatique là, je pense que ça mènera pas très loin.

375 Donc le message, je pense qu'on se rallie aux autres intervenants de la région, c'est de lancer un message clair au gouvernement: oui, créer des réserves ou un réseau d'aires protégées, mais ça prend aussi des sous, et je pense qu'il faut le voir comme un investissement et non pas comme une dépense nécessairement, au niveau du gouvernement.

380 Je pense que ça peut rapporter aussi, autant pour la région que pour le gouvernement du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va.

385 Enfin, c'est au sujet de la zone de transition pour l'aménagement forestier. Vous la suggérez, mais vous m'en dites peu.

 Est-ce que vous pouvez préciser c'est quoi l'étendue?

390 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

 Pas préciser, mais encore une fois, mon collègue de l'UQCN entre autres qui est en train de réaliser des travaux sur des zones tampons, qui serait peut-être en mesure d'éclaircir ce dossier-là. Je peux pas parler pour lui.

395

PAR LE PRÉSIDENT:

 J'ai des questions pour lui aussi!

400 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

 Mais disons que j'ai pas de chiffres non plus, au même titre que mon collègue cet après-midi, je vous donnerai pas de chiffres là, mais c'est de trouver des solutions pour qu'il y ait une espèce de zone de transition entre les activités traditionnelles de la réserve aquatique.

405

 Il y a plusieurs cas ici, dans la région, entre autres Parc Saguenay, la partie terrestre du Parc Saguenay, qui quotidiennement a à se battre sur les limites de son parc entre autres avec l'industrie, toujours qui veut soit passer un chemin dans les limites à l'intérieur du parc ou – donc c'est souvent des conflits d'usage qui arrivent comme ça.

410

 Je pense qu'une zone tampon pourrait diminuer ces conflits d'usages là.

PAR LE PRÉSIDENT:

415 D'accord. Ça, c'est un bon point de précision, en tout cas ça m'apporte un éclairage nouveau.

 Et puis à cet égard-là, est-ce que vous auriez des recommandations sur les limites, qui est une question qui a été abordée en première partie?

420

 En fait, comme vous venez de le mentionner pour le Parc Saguenay, sur une façon de mettre clairement en évidence les limites de la réserve, de sorte qu'il y ait pas d'empiètement ou de choses de ce genre-là qui se produisent?

425 **PAR M. DANIEL GROLEAU:**

 Vous voulez dire des limites physiques qui apparaîtraient dans le territoire?

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Si c'est que, observables.

PAR M. DANIEL GROLEAU:

435 Une cloche de verre? Non, j'ai pas de réponse à ça, honnêtement, j'ai pas de réponse à ça. Désolé pour la boutade.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 D'accord.

Alors je vous remercie beaucoup, merci.

445 **SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT:

450 J'appellerais maintenant, pour la Société des établissements de plein air du Québec, monsieur Jean Comtois.

Alors bonsoir monsieur Comtois.

PAR M. JEAN COMTOIS:

455 Bonsoir monsieur le Président. Jean Comtois, chargé de projet à la vice-présidence, secteur faunique-touristique SÉPAQ.

460 Donc je vais commencer par vous faire un bref topo de ce qu'est la SÉPAQ.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3

Fin de la page 3

465 Contrairement à ce que plusieurs pensent, le réseau des réserves fauniques n'est pas financé par le gouvernement du Québec; les opérations des réserves fauniques sont carrément financées à partir des revenus issus du réseau des réserves fauniques.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

470

Fin de la page 4

475 Je vais vous faire aussi un bref portrait de ce qu'est la réserve faunique Ashuapmushuan. La réserve faunique, c'est un territoire voué à la conservation et à la mise en valeur de la faune pour l'ensemble des Québécois. La réserve, aussi, contient une rivière, la rivière Ashuapmushuan, qui est considérée comme exceptionnelle à l'échelle du réseau des réserves fauniques, en particulier à cause de son accès facile et aussi parce qu'elle est remarquable au plan des paysages, du potentiel canotable, de la géomorphologie, de l'histoire.

480 La réserve comprend sept (7) chalets, seize (16) camps rustiques, six (6) carrés de tentes et un (1) camping aménagé, qui sont destinés à des fins de pêche, de chasse et de villégiature.

485 Il y a plus de deux cents kilomètres (200 km) de parcours de canot-camping, sur la rivière Normandin et Ashuapmushuan, qui ont une qualité de panoramas de remarquables à moyens.

490 Il y a plus de un point deux million (1,2 M\$), aussi, qui ont été investis depuis 98, pour consolider et développer les activités et infrastructures de la réserve faunique.

495 Et enfin, la situation financière de la réserve est déficitaire; entre autres, en 2003-2004, la perte d'exploitation de ce territoire-là a été de l'ordre de cent soixante mille dollars (160 000 \$). Et puis depuis que la SÉPAQ gère la réserve faunique, en 95, il n'y a eu aucun profit d'opération d'enregistré.

500 Maintenant, quelles sont les préoccupations de la SÉPAQ par rapport au projet du promoteur. Le premier aspect concerne le statut de réserve faunique, le projet ne fait pas mention de l'effet de la création de la réserve aquatique sur le maintien du statut de réserve faunique.

505 Si la création de la réserve aquatique a pour conséquence de soustraire le statut de réserve faunique, il y aura alors une perte de territoire sous la gestion directe de la SÉPAQ, il y aura aussi obligation de conclure une convention avec le promoteur afin de pouvoir poursuivre les activités de la SÉPAQ dans la réserve aquatique.

510 Les impacts aussi concernant l'exploitation des activités fauniques et récréatives de la SÉPAQ dans l'aire protégée. À ce niveau-là, il y aura perte pour la SÉPAQ, perte d'autonomie de gestion en matière faunique et récréative; entre autres, les activités fauniques et récréatives de la SÉPAQ offertes dans la réserve aquatique ne seraient plus gérées uniquement en fonction des propres modalités et mandats de la SÉPAQ. Elles devraient aussi, ces activités-là, prendre en compte les mesures du plan de conservation de la réserve aquatique quant aux conditions de réalisation de ses activités.

515 Une autre préoccupation serait l'obligation d'harmoniser les activités gérées par la
SÉPAQ dans la réserve aquatique avec les objectifs du plan de conservation. Donc pour être
conforme aux mesures établies au plan de conservation, au zonage de la réserve aquatique,
certaines activités de la SÉPAQ pourraient nécessiter des modifications telles le lieu ou le
moment de leur pratique.

520 Si on prend par exemple les sites de camping sauvages qui sont utilisés pour des fins
de canot-camping en bordure de la rivière Ashuapmushuan, bien, il pourrait peut-être y avoir
certaines mesures, au niveau du plan de conservation, qui feront en sorte que certains sites
seraient peut-être plus corrects, si on prend sur le plan de la conservation. Il faudrait peut-être
les relocaliser ou les réaménager.

525 Donc la mise aux normes de certaines activités fauniques et récréatives, avec les
mesures du plan de conservation, ça risque d'occasionner peut-être certains coûts dont la
réserve faunique Ashuapmushuan pourrait avoir de la difficulté à supporter, compte tenu de sa
situation financière fragile.

530 Une autre préoccupation, c'est qu'il y a peut-être un danger aussi de développer des
activités récréotouristiques concurrentes aux activités offertes dans la réserve faunique et dans
la région. C'est-à-dire que le développement d'activités récréotouristiques dans la réserve
aquatique risque de concurrencer l'offre d'activités de la réserve faunique Ashuapmushuan et
535 d'autres sites touristiques régionaux, si le promoteur n'en tient pas compte dans son approche
de mise en valeur.

540 Autre préoccupation, c'est l'aspect de l'interdiction qui est liée au zonage, dans la
proposition du promoteur, qui rend d'après nous complexe l'exploitation d'activités offertes par
la SÉPAQ dans la réserve aquatique.

545 Entre autres ce qui concerne la circulation nautique motorisée, dans la proposition, il
semble être interdit dans la zone de préservation et usage léger la circulation nautique
motorisée pour effectuer l'entretien et l'aménagement de sites récréatifs, quand ces derniers
sont accessibles uniquement par la rivière. Par exemple, s'il y avait des sites de camping
sauvage pour des fins de canot-camping le long de la rivière, qui sont accessibles uniquement
par voie d'eau, pour faire l'entretien, etc., ça va prendre effectivement une circulation nautique
motorisée. Ça, c'est pas prévu dans le projet du promoteur.

550 En ce qui concerne la circulation de véhicules hors-route, elle est interdite dans la
réserve aquatique, entre autres pour ce qui est de l'aspect de l'entretien ou l'aménagement de
sites récréatifs, mais pour des fins de chasse sportive à l'original.

555 La SÉPAQ, aussi, est ciblée comme délégataire pour assumer la gestion de la réserve
aquatique. À ce niveau-là, on a certaines préoccupations dans le sens où pour nous, dans la

proposition du promoteur, il manque des précisions sur les responsabilités de gestion confiée au délégataire.

560 Entre autres, il est impossible d'évaluer les tâches pour accomplir adéquatement la gestion de la réserve aquatique, tant pour la protection du milieu, l'entretien d'infrastructures, développement d'activités, l'offre de services et la durée de la saison d'opération.

565 Il est impossible pour la SÉPAQ d'évaluer les besoins en personnel, en équipement, les coûts d'opération requis pour assumer correctement la gestion de la réserve aquatique.

570 Toujours à cet effet-là aussi, il y a une méconnaissance des conditions qui sont fixées par le délégataire pour gérer la réserve aquatique. C'est-à-dire que les conditions du promoteur pour gérer la réserve aquatique sont inconnues, dans sa proposition, tant au niveau des obligations à respecter, de l'aide financière prévue pour compenser le délégataire, la durée de la convention de gestion.

575 Et aussi, il y a aucune rétribution qui est prévue dans la proposition pour compenser le délégataire. La volonté du promoteur d'offrir une aide financière au délégataire, pour assumer à sa place ses responsabilités de gestion dans la réserve aquatique, n'est pas connue, ni le montant de cette aide.

580 Enfin, une dernière préoccupation, c'est que dans le projet du promoteur, il n'y a aucune participation de la SÉPAQ à la gestion de la réserve aquatique – excusez! Pour la SÉPAQ, ça ne sera pas possible de gérer la réserve aquatique s'il n'y a pas une compensation financière adéquate qui suit avec ça; surtout si c'est la réserve faunique Ashuapmushuan qui est le délégataire, compte tenu de sa situation financière précaire, c'est pas pensable.

585 Enfin, la dernière préoccupation, c'est l'absence de la SÉPAQ au Conseil de conservation et de mise en valeur. C'est pas prévu dans le projet du promoteur que la SÉPAQ ait une place à part entière, en tant que membre, du Conseil de conservation, et ça, même s'il y aurait des activités fauniques et récréatives sous la gestion de la SÉPAQ, qui continueraient d'être exploitées dans la réserve aquatique; même s'il y a des besoins d'harmonisation des activités de la SÉPAQ avec le plan de conservation de la réserve aquatique; et même s'il y aurait des possibilités de développement d'activités concurrentes à la réserve faunique dans l'aire protégée; et même si soixante-dix pour cent (70 %) de la superficie de l'aire protégée est incluse dans la réserve faunique.

595 Maintenant, je vais passer aux recommandations qu'on souhaite. On souhaite que le statut de réserve faunique soit maintenu parce que selon nous, selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, les dispositions législatives et réglementaires compatibles avec une aire protégée continuent de s'appliquer à l'intérieur de ce territoire-là, ça vise entre autres les activités déjà de la réserve Ashuapmushuan qui seraient incluses dans l'aire protégée.

600 La SÉPAQ aura aussi l'obligation d'harmoniser les activités offertes dans la réserve aquatique avec le plan de conservation, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, donc on a obligation en vertu de la loi de s'harmoniser, harmoniser nos activités à l'intérieur de l'aire protégée.

605 L'abolition du statut, aussi, de réserve faunique, ça obligerait la conclusion d'une entente avec le promoteur, pour permettre à la SÉPAQ de poursuivre ses activités à l'intérieur de l'aire protégée. Et nous, on pense que l'abolition de statut de réserve faunique et les conclusions d'une entente ne sont pas des étapes nécessaires à la création d'une réserve aquatique, compte tenu des dispositions qui sont contenues à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

610 Et enfin, la conclusion d'une entente avec le promoteur ne constituerait qu'une étape administrative additionnelle et non essentielle, une fois la réserve aquatique créée.

615 Seconde recommandation, elle concerne l'harmonisation des activités fauniques et récréatives de la SÉPAQ dans l'aire protégée qui devrait être réalisée à la satisfaction des parties. C'est-à-dire que la recherche de solutions pour harmoniser l'exploitation d'activités fauniques et récréatives offertes par la SÉPAQ dans la réserve aquatique, avec le plan de conservation, devrait le plus possible être satisfaisante à la fois pour le promoteur et la SÉPAQ.

620 Le développement récréotouristique dans la réserve aquatique, aussi, devrait être complémentaire à l'offre de la SÉPAQ et de la région; c'est-à-dire qu'il ne devrait pas créer un effet de concurrence mais plutôt une plus-value dans l'offre touristique locale et régionale.

625 Aussi, on recommande que certaines modifications soient apportées au niveau des prescriptions du zonage; entre autres que la circulation nautique motorisée soit permise dans la zone de préservation et usage léger, pour être capable d'effectuer l'entretien ou l'aménagement de sites récréatifs quand ces sites-là sont accessibles uniquement par voie d'eau.

630 On souhaite aussi que la circulation de véhicules hors-route soit permise dans la réserve aquatique pour des fins d'entretien ou d'aménagement de sites récréatifs, quand c'est le mode de transport qui est le plus opportun.

635 Et puis dans le cas de la chasse à l'orignal, les mesures qui sont liées à l'utilisation d'un tel véhicule devraient être comparables et équitables autant pour les chasseurs à l'orignal de la SÉPAQ que pour la chasse traditionnelle de subsistance.

640 Des précisions aussi additionnelles sur la délégation de gestion de la réserve aquatique sont nécessaires. C'est-à-dire de l'information et les intentions du promoteur doivent être mieux définies sur certains aspects de la gestion et de la délégation de réserve aquatique, pour que la SÉPAQ évalue sa capacité et son intérêt à gérer ce territoire-là. Donc les responsabilités, les tâches, les services à offrir et les périodes d'opération liés à la réserve aquatique doivent être

détaillés. Les principales obligations exigées au délégataire pour gérer la réserve aquatique doivent être connues. Et le promoteur, aussi, doit préciser l'aide financière qu'il est prêt à consentir au délégataire pour assumer adéquatement la gestion de la réserve aquatique.

645

Enfin, il devrait y avoir insertion de la SÉPAQ au sein du Conseil de conservation et de mise en valeur, en tant que membre à part entière.

Voilà.

650

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Comtois.

655

Je suis pas sûr de vous avoir bien compris, mais si je vous demandais, là: êtes-vous intéressés toujours? Ce que je viens de comprendre, c'est que vous venez de me dire que vous êtes pas en mesure de me répondre?

PAR M. JEAN COMTOIS:

660

On n'est pas en mesure de vous répondre en ce qui concerne la proposition du promoteur pour prendre la gestion de l'aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

665

On va commencer par le commencement, et puis pour notre analyse, on a quand même besoin de comprendre certaines choses, notamment au niveau du déficit d'opération.

670

Est-ce que, je suis pas familier avec la comptabilité au niveau de la gestion de la réserve, est-ce que le un point deux million (1,2 M\$) que vous avez investi est pour quelque chose là-dedans ou si c'est une enveloppe à part?

PAR M. JEAN COMTOIS:

675

Absolument pas, c'est pas lié.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

C'est pas lié, d'accord.

Mais comme vous avez l'obligation d'effectuer une exploitation rentable, quelles sont les conséquences possibles d'arriver avec des déficits d'exploitation à répétition? Comment on gère ça, là, on ferme tu, on supprime des activités, ce qui supprime des revenus? Comment...

685 **PAR M. JEAN COMTOIS:**

OK. De la façon que je peux vous expliquer ça, en 95, quand les réserves fauniques nous ont été transférées par le gouvernement, le réseau, OK, avait un déficit d'opération de huit millions (8 M\$) par année. Le gouvernement nous a demandé de rentabiliser le réseau, c'est le travail qu'on a fait. Maintenant, le réseau génère à peu près trois millions (3 M\$), OK, de profit.

690
Comme j'ai mentionné tantôt, le réseau doit d'autofinancer, au niveau des opérations, OK, et même générer un minimum de profit pour être capable de consolider et de développer le réseau.

695
Ce qui fait en sorte que comme la réserve Ashuapmushuan, qui a un déficit d'opération de cent soixante mille dollars (160 000 \$) par année, comme en 2003-2004, bien, ce qui finance, c'est les opérations rentables des autres réserves fauniques du réseau, vous voyez. C'est ça.

700
PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, OK.

705 **PAR M. JEAN COMTOIS:**

C'est pas le gouvernement qui renfloue la caisse, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

710
Non, mais ça éclaircit déjà la plupart de vos positions, pour lesquelles j'avais une multitude de questions.

715
Il y a quelque chose aussi que je suis pas sûr d'avoir bien compris, c'est l'histoire des deux (2) statuts superposés, en quelque sorte.

Est-ce que la présentation que vous nous faites, et l'argumentation que vous nous servez, est-ce qu'elle est en vertu d'un avis légal de vos conseillers ou est-ce que c'est vous qui l'interprétez comme ça, ou...

720
PAR M. JEAN COMTOIS:

Bien, c'est plus une préoccupation.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, mais moi, ce que je me demande, est-ce que les deux (2) peuvent coexister pour les activités qui sont prévues dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel?

730 **PAR M. JEAN COMTOIS:**

En tout cas, nous, c'est ce qu'on souhaite, et en fonction de la loi, on croit que oui. On croit que oui, mais sauf que vu que le document n'en fait pas part, en tout cas on prend pas de chance, on aime mieux aller de l'avant et l'amener, ce point-là.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc vous, c'est ce que vous souhaitez, mais c'est un point qui, du point de vue légal, demande à être éclairci?

740

PAR M. JEAN COMTOIS:

Probablement qu'il resterait des choses à éclaircir à ce niveau-là.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

750

On va parler aussi de la réduction de la superficie et puis de la difficulté, en tout cas du concept de concurrence que vous nous avez présenté.

Qu'est-ce qui vous préoccupe dans la réduction de la superficie sous votre gestion?

755

PAR M. JEAN COMTOIS:

C'est plus l'aspect que si ça n'a plus le statut de réserve faunique, bon, et puis qu'on veut poursuivre nos activités à l'intérieur de la réserve aquatique, c'est plus compliqué, OK, dans le sens que là, il faudra convenir d'une entente avec le promoteur, on n'aura pas le choix parce que là, on sera plus chez nous. Donc c'est clair.

760

Alors que si le statut de réserve faunique est maintenu, bon, on va continuer à gérer nos activités en fonction de nos modalités et puis de notre mandat, c'est sûr, mais en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, on va harmoniser aussi nos activités avec le plan de conservation de la réserve aquatique. Ça, c'est clair.

765

Donc on se dit, s'il y a des obligations à ce niveau-là, au niveau légal, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, on va, en tant que bonne corporation, on va se fier à ça et on va faire nos devoirs comme il faut là-dedans.

770 Donc il y a pas obligation, selon nous, de l'enlever, le statut de réserve faunique, à ce niveau-là, voyez-vous.

PAR LE PRÉSIDENT:

775 Oui, oui. Mais moi, je me dis aussi, parce qu'on peut le voir de trente-six (36) façons, le Conseil de conservation pourrait très bien décider qu'étant donné que vous offrez déjà ces activités et que c'est celles qu'on privilégie, et mettons que la SÉPAQ devienne la société de gestion, elle pourrait très bien continuer à les offrir et à ce moment-là, il n'y en a pas de concurrence. Bon, vous faites un scénario, j'en fais un autre.

780

PAR M. JEAN COMTOIS:

Ça, ça pourrait être celui-là, mais dans l'éventualité où c'est pas la SÉPAQ qui est le délégataire, c'est une autre histoire aussi.

785

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

790 Au sujet des activités permises ou non, et des ajustement, donc là je pense à vos activités de transport motorisé et à ce que vous nous avez dit à propos de l'entretien par exemple des campings, etc., ça aussi j'imagine que – bon, il y a une proposition sur la table et puis les activités sont permises pour autant qu'elles ne soient pas interdites dans le plan de conservation, donc c'est aussi des choses qui peuvent se négocier.

795

PAR M. JEAN COMTOIS:

Exact.

800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc en fait, vous nous énumérez une série de préoccupations, vous seriez prêt à les amener à la table pour en discuter, mais tout ça doit être fait avant que vous n'exprimiez votre intérêt et votre intention de vous impliquer?

805

PAR M. JEAN COMTOIS:

Effectivement. Parce que présentement, il y a pas assez d'information sur la table pour qu'on soit capable de se positionner par rapport justement à la proposition du promoteur.

810

Entre autres au niveau de la délégation, on peut pas prendre position actuellement, compte tenu du peu d'information qu'il y a là et des implications aussi qu'il y a au bout de la ligne.

PAR LE PRÉSIDENT:

815

Ça pose un problème par exemple, dans la mesure où j'imagine que quelque part, si le processus se met en branle et puis que le Conseil commence à travailler sur un plan de conservation, le ministère va vouloir établir, avec un éventuel gestionnaire, une délégation ou une convention pour gérer; donc quelque part, il faut...

820

PAR M. JEAN COMTOIS:

Je vous comprends. Mais c'est un peu comme si moi, j'avais une entreprise et je vous dirais, monsieur, venez travailler pour moi et après ça, on verra. Voyez-vous?

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, je comprends très bien; je cherche des éclairages.

830

Et puis comme vous nous avez dit aussi que vous êtes une société d'État qui relève du ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, si malgré tout ça, le ministre vous disait d'y aller pareil, et à telles conditions?

835

PAR M. JEAN COMTOIS:

Bien, c'est lui le patron.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

OK.

PAR M. JEAN COMTOIS:

845

Ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

850 Non, non, mais là, j'ai compris vos préoccupations, et puis j'aurais tendance à faire des scénarios plus positifs que les vôtres, mais je comprends tout à fait vos préoccupations.

PAR M. JEAN COMTOIS:

855 On n'est pas contre le projet, là, sauf que ça nous prend – en tout cas, si le gouvernement va de l'avant avec le projet, on aimerait qu'il intègre au moins nos recommandations à l'intérieur, qu'il en tienne compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

860 Oui, tout à fait.

865 Il y en a une que j'ai oubliée, par exemple, c'est une préoccupation que les gens ont exprimée hier soir par rapport à d'éventuels changements à vos statuts et à vos mandats, qui résulteraient du transfert.

Est-ce que vous pouvez éventuellement nous éclairer là-dessus, est-ce que ça change quelque chose à la façon dont vous opérez actuellement?

870 **PAR M. JEAN COMTOIS:**

875 Le principal changement, en tout cas en ce qui concerne les réserves et les parcs, c'est que les modifications qui ont été apportées à la loi, le plus beau cas que je peux prendre, mettons faire un parallèle avec justement la réserve aquatique, bon, la réserve aquatique, le ministère qui est responsable, le gouvernement a mandaté le ministère de l'Environnement pour être responsable des aires protégées. Dans le cas des réserves fauniques et des parcs, le gouvernement avait mandaté la Société de la faune et des parcs, OK; et nous on était délégué pour l'exploitation des parcs et des réserves fauniques, on était un délégué de la Société de la faune et des parcs.

880 La loi maintenant a modifié cet aspect-là et maintenant, on ne sera plus un délégué de la Faune et des Parcs pour l'exploitation des réserves fauniques, on va relever directement du ministre. C'est le principal changement qu'il y a.

885 Et au niveau des parcs, aussi, il y a une partie de l'équipe de la Société de la faune et des parcs qui s'occupait de tout l'aspect de la production des plans directeurs, de la mise à jour des plans directeurs, ça, ça va être rapatrié à la SÉPAQ. Dans les faits, ce sont les grosses modifications, au niveau de la loi.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Je vous remercie beaucoup, monsieur Comtois.

895

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

PAR LE PRÉSIDENT:

900

Et nous en sommes rendus à monsieur Carl Dufour, pour l'Union québécoise pour la conservation de la nature.

Bonsoir monsieur Dufour.

905

PAR M. CARL DUFOUR:

Bonsoir monsieur le Président, très heureux d'être présent ce soir pour pouvoir exposer le mémoire.

910

Il y a plusieurs choses qui ont été, plusieurs thématiques qu'on a couvertes à l'intérieur du mémoire qui ont été vues dans les derniers jours, donc ça va rendre la chose encore plus, la présentation plus brève.

915

Rapidement, si je fais une présentation de l'UQCN, qu'est-ce que l'UQCN, c'est un organisme en environnement qui est basé à Québec, qui existe depuis le début des années quatre-vingt, qui travaille sur différentes causes environnementales au Québec, au niveau provincial; on travaille beaucoup avec des organismes aussi en région, comme le CREDD, et puis aussi avec des organismes au niveau national, comme la SNAP ici présente.

920

J'ai eu des demandes qu'il fallait que ces gens-là soient cités à l'avant, donc c'est fait!

925

Puis pour nos principales préoccupations, les préoccupations qui ont pas été soulevées ou qui ont été effleurées, c'est sûr que si on revient à la situation des aires protégées au Québec, il y a déjà des gens qui ont assez bien exposé cette problématique-là, au niveau régional, il y a une faible quantité d'aires protégées, on parle, au niveau de la province naturelle D, à peu près un virgule huit pour cent (1,8 %), pas au niveau – au niveau de la province naturelle, c'est trois virgule huit (3,8 %), mais au niveau de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on est à un point huit pour cent (1,8 %). Donc on est très loin de ce qu'on vise avec le huit pour cent (8 %) pour chacune des provinces naturelles.

930

Puis l'UQCN travaille fortement, justement, avec les groupes nationaux et régionaux pour la démarche de la SCAP, on croit beaucoup à cette démarche-là, donc c'est le pourquoi de notre présence ce soir.

935 Puis la délimitation de l'aire protégée, bon, ça aussi, ça a été discuté sur plusieurs points. Nous, disons les points peut-être différents, on a aussi une grosse problématique avec le fait de parler de limites écosystémiques. Et puis la présentation qui a été faite aux audiences préliminaires nous a pas convaincus, les réponses qu'on a reçues, à dire, bon, c'est des limites vraiment qui sont intéressantes. Au contraire, on a des doutes.

940 On a bien compris qu'il y avait beaucoup de compromis à l'arrière de ça, qu'il y avait un travail de concertation qui était pas toujours facile. Donc nous, ce qu'on demande, c'est carrément qu'il y ait une révision sur différentes – du moins, ça nous paraît insuffisant comme superficie actuelle.

945 Et puis si on analyse d'un point de vue écologique, les arguments qui nous ont été amenés par le promoteur nous ont pas convaincus.

950 Et puis il y a un projet, d'ailleurs on m'a demandé de déposer un projet qui a été fait par l'UQCN en 2002, c'est le projet Boomerang qui a été fait, qui démontrait justement, pour la réserve aquatique de l'Asuapmushuan, pour l'ensemble du bassin, il y a eu un travail d'étude qui a été fait en partenariat, l'UQCN, le Fonds mondial de la nature, il y a aussi l'AMBSQ, qui est l'Association des manufacturiers du bois de sciage du Québec, et puis des gens membres du ministère de l'Environnement, qui démontrait que les potentiels, en tout cas, pour protéger 955 l'intégrité de la rivière Ashuapmushuan, on devrait parler d'un projet d'une superficie nettement supérieure à ce qu'on parle actuellement avec les deux cent soixante-dix-sept (277 km), on parlait de mille sept cent quarante et un kilomètres carrés (1741 km²).

960 Donc ça laisse planer, c'est certain que c'est utopique de penser à des superficies comme ça, mais du moins, ça laisse des questionnements à savoir quoi penser des limites actuelles, au niveau écologique.

965 Ça fait que l'UQCN croit réellement qu'il y a des ajustements proposés qui s'imposent, pour la garantie de la viabilité même de la réserve aquatique et du respect de la mission de conservation de cette aire protégée là.

970 Les points, peut-être, les points qui ressortent un peu, qu'on n'a pas entendu parler beaucoup encore, il y a la question de la gestion de la ressource poisson. Nous, on a beaucoup apprécié l'information qui est disponible, qui a été présentée au BAPE lors des audiences préliminaires, ça nous a vraiment permis d'aiguiser et d'éclairer notre vision sur le sujet de la gestion de la ouananiche plus particulièrement et d'apprendre aussi sur l'interrelation, l'interdépendance très importante entre l'éperlan et puis la ouananiche.

975 Et puis les constats, c'est qu'on partage vraiment, bien, on comprend la précarité de la ouananiche actuellement, on comprend son importance ici, c'est la raison même, la mission même que s'est donnée la réserve aquatique, la préservation de la ouananiche.

980 On a des recommandations spécifiques à ce niveau-là. On a des problématiques avec les périodes, les ensemencements massifs qui se sont faits lors des dernières années, des vingt (20) dernières années, qui ont causé vraiment, en tout cas, des problématiques évidentes au niveau des populations, que ce soit aussi bien de la ouananiche que de l'éperlan.

985 Il faut aussi qu'il y ait vraiment une poursuite ou un accroissement de l'acquisition de connaissances à ce niveau-là, ça semble être marquant, et ce au niveau des deux (2) espèces distinctement, et l'étude de l'interrelation; justement, il semble y avoir un cycle prédateur-proie très intéressant entre les deux (2) espèces. Il y a déjà des projets d'étude qui sont en marche, mais on reconnaît l'importance d'avoir une acquisition de connaissances nettement plus marquée de ce côté-là.

990 Et puis de façon complémentaire, on recommande justement de renforcer le financement nécessaire à l'exercice d'acquisition de connaissances, et de façon récurrente.

Il y a beaucoup d'autres recommandations qu'on fait, au niveau poisson.

995 On croit beaucoup, aussi, parce que là, actuellement, on parle de projets d'incubateurs qui sont en marche dans certains tributaires pour l'éperlan, on trouve, d'une certaine façon, que oui, ça peut être des mesures très intéressantes, mais il faut faire attention, parce que justement, comme l'a démontré l'ensemencement massif de un point sept million (1,7 M) de ouananiches dans un milieu où la capacité de support ne pouvait pas encaisser ça, bien, c'est
1000 la même chose avec les incubateurs.

On est vraiment plus pour des aménagements, si nécessaires, de frayères, le réaménagement, la valorisation des frayères naturelles de l'éperlan et de ses tributaires, et essayer de mettre ces sites-là en valeur. Et même, d'aménager des frayères s'il le faut, faire
1005 vraiment des aménagements adaptés.

L'autre, la route, nous aussi on a des recommandations spécifiques là-dessus, je crois que ça a déjà été noté. On a des inquiétudes assez marquées au niveau de la route; je pense qu'il y a rien de nouveau qu'on peut apporter de ce côté-là, par rapport à ce que les autres intervenants ont amené.
1010

Un point qui a très peu été touché, et qui paraît primordial pour l'UQCN, c'est tout ce qu'il y a de pressions périphériques. Nous, on a une problématique, lors des audiences préliminaires, il y a eu beaucoup de discussions, il y a eu beaucoup de questions de différents
1015 groupes à savoir comment allait être géré l'ensemble des activités en périphérie de la réserve aquatique, et comment on pourrait composer, comment on pourrait harmoniser les activités

périphériques avec la mission que voulait se donner la réserve aquatique, une mission première de conservation.

1020 Et puis à ce niveau-là, les réponses nous ont laissés sur le cul, et puis on s'attendait à beaucoup plus que ça, parce qu'on sait qu'il y a eu des exercices de concertation, on sait qu'il y a eu des échanges à différents niveaux, mais on semble pas, on semble reconnaître cette problématique-là, mais on semble pas avoir encore trouvé de solution, et même initié les échanges pour trouver ces solutions-là.

1025 Donc, dans les pressions périphériques, celle qui nous inquiète particulièrement, c'est la coupe forestière. Il y a eu aussi des questions qui ont été posées, lors des audiences préliminaires, de ce côté-là, mais ce qu'on nous dit, ce qu'on nous rabat, c'est que justement, la gestion forestière en périphérie de l'aire protégée, déjà une aire protégée qu'on constate qui est
1030 de petite dimension, qui est longiforme, qui est déjà particulière comme type d'aire protégée, qui à des endroits on a une bande riveraine, une bande totale d'une largeur de six cents mètres (600 m), qui est quand même très étroit, et puis en plus, en ayant une si petite aire, on se préoccupe pas à savoir comment on peut harmoniser ce qui se passe en périphérie pour bien conserver la biodiversité interne à la réserve aquatique.

1035 Donc nous, on croit fermement qu'au niveau – du moins, il faut vraiment qu'il y ait une réflexion de ce côté-là, une concertation assez aiguisée qui se fasse entre les différents intervenants, et puis qu'il y ait vraiment une présentation de propositions pour dire, bon bien, en périphérie de la réserve aquatique, on va faire les choses autrement.

1040 Les recommandations qu'on fait, je vais en nommer quelques-unes parce que de ce côté-là, on veut mettre un peu plus de poids, mais on recommande qu'il y ait des ententes spécifiques qui soient convenues et signées dès maintenant avec les différents partenaires, acteurs et utilisateurs, en périphérie de l'aire protégée projetée, pour consolider de façon
1045 définitive les démarches actuelles visant la création de l'aire protégée de la rivière Ashuapmushuan.

Au niveau de l'exploitation forestière, on recommande que la gestion forestière à l'intérieur des limites du bassin versant de la rivière Ashuapmushuan soit réalisée sous la forme
1050 d'une gestion écosystémique et intégrée, puis qu'il y ait un développement de nouvelles normes forestières spécifiques pour préserver adéquatement l'intégrité écologique de la réserve aquatique. Il faut vraiment qu'il y ait une réflexion qui soit poussée de ce côté-là, et qu'on s'en tienne pas uniquement au RNI, sinon c'est inquiétant.

1055 Et puis on veut vraiment faire une espèce de modèle, justement, on revient aussi là-dessus, ça a été mentionné par différentes personnes, l'importance et l'intérêt d'y aller d'une gestion par bassin versant avec cette rivière-là, une première rivière, une première réserve aquatique possible, une rivière patrimoniale, en faire vraiment un symbole de gestion par bassin versant au Québec. Ça pourrait être vraiment un modèle très très intéressant.

1060 Et puis ça, tantôt, il y a eu des discussions, mais c'est un exercice de concertation, mais c'est un exercice justement qui peut être très payant à moyen et long termes, c'est pas juste du court terme.

PAR LE PRÉSIDENT:

1065 Il vous reste trois (3) minutes, monsieur Dufour.

PAR M. CARL DUFOUR:

1070 Merci.

Pour ce qui est de la gestion, bon, de la réserve, ça aussi par le Conseil, il y a eu plusieurs choses à ce niveau-là qui se sont dites, donc je reviendrai pas là-dessus.

1075 Sur le financement des aires protégées, c'est la même chose. Pour nous, ça paraît très inquiétant, pour l'instant, qu'il y ait si peu d'argent. Dans le fond, il y a pas de financement qui semble appuyer la formation des conseils, le maintien d'une personne en poste pour gérer.

1080 On peut pas reléguer ça à un bénévolat des différents participants, il faut vraiment que ce soit appuyé solidement, pour la viabilité même et l'instauration de la réserve aquatique.

1085 Peut-être le dernier point que je pourrais amener, c'est au niveau de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Il y a des gens qui en ont parlé aujourd'hui, nous aussi, on a une problématique au niveau du fait que la réserve aquatique, comme les réserves de biodiversité, tout soit remis, dans le fond l'autorité de cette aire-là ne soit pas remise au ministère de l'Environnement, du moins de façon définitive.

1090 Donc c'est encore le MRNFP qui gère ces territoires-là, mais on met un questionnement à savoir, bon, comme l'ensemble de la démarche est réalisé par le ministère de l'Environnement, pour l'instauration, oui il y a un partenariat, mais on croit que ce serait très souhaitable que le ministère de l'Environnement devienne l'autorité sur ces territoires-là, et que ce soit les réserves aquatiques, les réserves de biodiversité et les paysages humanisés, les trois (3) types d'aires protégées inclus à l'intérieur de la démarche de la Stratégie québécoise sur les aires protégées.

1095 Pour terminer, il y a un point très important aussi sur les évaluations environnementales. On croit que les évaluations environnementales devraient être favorisées. La recommandation se lit comme suit, c'est-à-dire que:

1100 "L'UQCN recommande que pour les réserves vouées à un statut définitif ultérieur, dont les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité, toute activité d'origine humaine devrait

être soumise obligatoirement à une évaluation environnementale, en vue de contribuer aux démarches visant à fixer les limites des aires protégées définitives."

1105 Donc sur tout projet de développement, on croit que ce serait vraiment intéressant d'avoir une étude approfondie, et puis on croit que c'est tout à fait justifié à l'intérieur de notre réserve aquatique où, justement, on tente de gérer l'eau qui est une ressource qui est facilement, je dirais, minable par le fait justement que c'est une ressource qui voyage beaucoup.

1110 Donc il y a vraiment une attention qui doit être prise, là, face à l'ensemble du bassin versant. Et c'est pourquoi une évaluation environnementale nous paraît intéressante.

Ça fait le tour rapidement.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci beaucoup.

1120 Va pour cette dernière recommandation au sujet des infrastructures et des activités de récréation, mais la précédente qui porte sur les activités de prélèvement et les activités récréatives, est-ce qu'on n'est pas en train, enfin, est-ce qu'on pourrait pas vous dire quelque part que la différence avec un parc s'amenuise à partir du moment où on commence à regarder la chose sous cet angle-là?

1125 **PAR M. CARL DUFOUR:**

1130 Oui, tout à fait. J'ai déjà eu beaucoup de commentaires sur cette recommandation-là. Je pense que peut-être, il faudrait tourner la chose autrement, mais nous, on met un bémol, on veut pas que ça devienne un parc si c'est pas le mandat, et c'est pas le mandat dans ce cas-ci, mais ce qu'on demande, c'est qu'on s'inquiète un peu de l'ensemble des activités permises à l'intérieur d'une réserve aquatique, comme tout ce qu'il y a d'entités, réserves de biodiversité et paysages humanisés.

1135 Ce qu'on demande, c'est qu'il y ait une réflexion à ce niveau-là, et puis qu'on puisse définir – on sait que c'est adaptatif et c'est du cas par cas d'une région à l'autre, mais on voudrait qu'il y ait un meilleur encadrement des activités permises, parce que là, ça semble éclaté.

1140 Et on n'est pas contre la chasse, la pêche, tout ce qu'il y a d'activités, mais il faut vraiment que ce soit en continuité et puis en respect de la vision première, qui est une mission de conservation des aires protégées en question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145

Ça va.

1150

Je vais revenir, on va y aller par étape. Tout d'abord là, quelque part, lorsque vous parlez de la délimitation de l'aire protégée et en fait, une grande partie du mémoire tourne autour de ça, vous commencez par nous mentionner le deux mille kilomètres carrés (2000 km²) mentionné par d'autres aussi, en forêt boréale, et en fait, vous passez, trois (3) ou quatre (4) fois, la plus grande perturbation régionale connue.

1155

Avez-vous une idée de cette grandeur-là, pour la région ici, qui vous permettrait de baser une évaluation? Est-ce que c'est par exemple à l'origine du mille sept cent quarante kilomètres carrés (1740 km²) que vous aviez déterminé dans le cadre du projet Boomerang?

PAR M. CARL DUFOUR:

1160

Non, ça c'était vraiment une analyse de carence, c'était sous une autre forme.

1165

Et puis pour ce qui est de la superficie des perturbations, exemple du feu, ici, les superficies moyennes et maximales, je pourrais pas vous dire les références qu'on a, c'est des références, c'est pas la première fois que vous les voyez, c'est des références justement assez classiques qui parlent en effet de deux mille kilomètres carrés (2000 km²) en forêt boréale, et puis qui parlent de secteurs de trois (3) à quatre (4) fois la superficie de la perturbation maximale.

1170

Mais ce serait facilement vérifiable ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175

D'accord, on va s'en occuper.

Donc il y a ça, il y a cet élément-là sur la superficie, et vous revenez après, si je ne m'abuse, attendez un petit peu, excusez-moi, c'est après la route, vous revenez avec les pressions périphériques; et puis là, on revient sur un territoire insuffisant, des mesures, vous insistez beaucoup, vous sortez un paquet d'éléments de la première partie.

1180

Puis les recommandations dont vous nous en avez lu une (1) ou deux (2), moi, en tout cas je lis ça, et j'ai comme envie de vous demander: est-ce qu'on va de l'avant avec ça ou est-ce qu'on recommence tout à zéro?

1185

Parce que votre liste de recommandations, aux pages 27 à 29, ça laisse comme sous-entendre que le projet est prématuré, qu'il faudrait une révision complète de la façon dont on exploite ou on utilise le territoire. Est-ce que j'ai mal compris ou...

PAR M. CARL DUFOUR:

1190 Non, non, je pense pas que vous ayez mal compris, et puis je pense pas que l'idée est de repartir à zéro non plus.

L'idée est, je dirais, une critique constructive, et non de démolir l'action, la stratégie ou la SCAP en action.

1195 Mais on a vu hier, il y a plusieurs personnes qui ont argumenté comme quoi il y avait eu un manque de concertation à différents niveaux. Nous, on peut pas en témoigner, mais du moins, ce qu'on s'est rendu compte lors des audiences préliminaires, c'est qu'il semblait pas y avoir eu beaucoup d'échanges à ce niveau-là, au niveau de l'harmonisation possible, de dire, bon bien, oui, OK, le compromis, on s'entend, on y va avec une aire protégée nettement
1200 inférieure à ce qu'on avait prévu, initialement les gens du ministère de l'Environnement nous ont présenté qu'ils parlaient de quelque chose de huit cents kilomètres carrés (800 km²), bon, on en est rendu à débattre sur deux cent soixante-dix-sept kilomètres carrés (277 km²).

1205 Il y a eu des compromis, ça on peut les comprendre, on peut les critiquer pour différentes raisons. Nous autres, au niveau écologique, on a beaucoup de mal mais – là, j'ai échappé votre question!

PAR LE PRÉSIDENT:

1210 Ce à quoi vous avez commencé à me répondre, c'est: est-ce qu'on recommence à zéro ou on va de l'avant avec ce qu'on nous propose.

PAR M. CARL DUFOUR:

1215 Non, et c'est justement, je pense qu'il faut que la concertation soit maximisée et qu'on dise, bon OK, on fonctionne avec cette réserve-là, ou qu'on arrive à délimiter et qu'on dise, bon bien, si on garde cette petite superficie-là, on va s'organiser pour que ce qu'il y a en périphérie soit harmonisé pour la mission de conservation.

1220 Sinon, on va vraiment avoir une problématique de dire, bon bien, on a mis au monde une aire protégée, mais en faisant pas attention à ce qui se passe en périphérie. Forcément, au niveau biodiversité, au niveau richesse même du milieu, il va être continuellement miné.

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Alors je vais formuler la question autrement: vous voyez ça comme tout à fait réalisable, la série de propositions que vous proposez pour les activités en périphérie?

PAR M. CARL DUFOUR:

1230

Oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235

Ça va, c'est ce qu'on voulait entendre.

Il y a peut-être une petite question que j'ai posée tantôt au Conseil régional, c'était au sujet des limites visuellement identifiables sur le terrain.

1240

Vous le mentionnez nommément, mais sans mentionner le type de limites ou de repères. Est-ce que vous avez des propositions à faire?

PAR M. CARL DUFOUR:

1245

Je dirais proprement dit non, mais c'est sorti même dans les commentaires du promoteur qu'il y avait une problématique de ce niveau-là, et puis aussi lors du même exercice pour les monts Groulx et pour l'île René-Levasseur, ça avait été un des constats qui avait été rapporté dans le rapport final du BAPE. Et puis c'est un peu la même problématique ici.

1250

Mais de dire exactement comment ça pourrait être réalisé, non, je peux pas, je veux dire, j'ai pas d'idée.

Mais exemple, on peut regarder ce qui se fait, dans les parcs nationaux du Québec, c'est peut-être moins bien fait, mais dans les parcs nationaux du Canada, c'est très bien délimité, avec des bornes et tout, donc c'est facilement identifiable sur le terrain.

1255

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

1260

Il y a aussi l'histoire de la zone tampon de cinq cents mètres (500 m). En fait, vous la mentionnez spécifiquement pour l'industrie minière.

PAR M. CARL DUFOUR:

1265

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270

Moi, je veux juste savoir, pourquoi cinq cents mètres (500 m)?

Parce que c'est pas la première fois qu'on voit le chiffre, mais il a pas forcément une justification d'attachée après. Est-ce que vous pouvez m'éclairer un petit peu là-dessus?

1275 **PAR M. CARL DUFOUR:**

1280 Il y a pas d'étude ou on n'a pas, je dirais, d'étude spécifique du cinq cents mètres (500 m) ou de la limite en tant que telle, mais nous, ce qu'on voulait, c'est justement qu'en périphérie, en général, qu'on se dise, bon, on va faire une gestion intelligente, adéquate et intégrée, sur l'ensemble du bassin versant.

1285 On revient souvent sur le bassin versant parce que ça nous paraît être vraiment – et puis on n'empêche pas aucune activité de développement, mais il faut le faire en respect de l'aire protégée. Et puis ça, c'est vraiment ce qu'on appelle du développement durable.

J'ai des problèmes de mémoire!

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Non, mais on a tous une longue audience. Ce que je voulais savoir, s'il y avait une justification d'attachée aux cinq cents mètres (500 m).

PAR M. CARL DUFOUR:

1295 Ah oui! Non, il y a pas. Nous, ce qu'on veut, avec la zone tampon et une limite de cinq cents mètres (500 m), ce qu'on voulait faire, c'est justement qu'il y a quelque chose de spécifique au niveau de l'activité minière. Parce qu'on sait que l'activité minière peut être très dommageable au niveau hydrique en général, hydrographique et tout ça, que ce soit les eaux souterraines, les eaux de surface.

1300 Donc c'est pourquoi on considérait que c'est peut-être difficile de parler de gestion périphérique, mais dans ce cas-ci, on tenait même à dire, bon bien, on doit imposer une zone tampon de X mètres, pour dire, bon bien, pour ce qui est de l'activité minière, on va se préserver de tout ce qu'il y a d'exploration et d'exploitation, au niveau minier.

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Dufour.

1310

1315

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU DE MASHTEUATSH

PAR LE PRÉSIDENT:

1320

Je vais appeler encore un participant avant de peut-être faire une petite pause. Alors j'appelle maintenant la Société de développement économique ilnu de Mashteuiatsh.

Étant donné que j'ai trois (3) noms et que vous êtes deux (2), je vais vous laisser vous présenter!

1325

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

Moi, c'est Colette Robertson, je suis directrice générale de la Société de développement économique ilnu. Je suis accompagnée de Stéphane Turcot, qui est responsable du développement en milieu forestier chez nous.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Robertson, monsieur Turcot.

1335

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

Je vais excuser monsieur Courtois qui devait être avec nous, monsieur Daniel Courtois, qui est le vice-président de notre conseil d'administration. Il a eu des empêchements ce soir, des obligations professionnelles.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous êtes là, ça va très bien. On y va!

1345

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

Parfait, merci.

1350

Alors on vous a déposé un mémoire, je vais juste peut-être situer certains éléments. D'abord commencer par situer la Société de développement économique ilnu.

1355

La Société de développement économique ilnu est une création depuis 2001; en fait historiquement, le développement économique relevait de l'entité administrative du Conseil des Montagnais, et à un moment donné, dans l'évolution de la communauté, le milieu économique a voulu prendre en main ce secteur d'activité là, et il y a eu des ententes avec le Conseil de bande pour que le Conseil abolisse son secteur de développement économique. Et il y a eu à ce moment-là la création de Société de développement économique ilnu, pour laquelle c'est

1360 une société sans but lucratif qui relève d'une assemblée générale formée des entrepreneurs de la communauté, toute la classe d'affaires, qui est formée d'un conseil d'administration formé de cinq (5) entrepreneurs dont le président est monsieur Édouard Robertson, qui est propriétaire du groupe de Robertson fourrures, à Mashteuiatsh, qui est de cinq (5) générations de gens qui travaillent dans la fourrure.

1365 Donc la Société de développement économique, à cette époque-là, en 2001, a fait un plan stratégique pour lequel elle a défini des priorités, entre autres sur le développement touristique. Donc de 2001 jusqu'à 2004, ça a été la priorité sur laquelle on a voulu travailler, structurer ce secteur d'activité là pour consolider les produits de petites entreprises qu'il y a sur le milieu.

1370 En 2003, en 2004 c'est-à-dire, on a refait un plan stratégique pour les cinq (5) prochaines années, et on ajoute au créneau de développement de priorités un milieu forestier et éventuellement, d'ici l'année prochaine, le milieu de l'industrie.

1375 Donc évidemment, on a défini notre mission, et la vision qu'on donne, et d'autres orientations stratégiques que vous voyez dans le document qu'on vous a soumis, entre autres le service aux entreprises, le financement, les créneaux forêt et industrie qui s'ajoutent au niveau du développement touristique, le développement économique durable ainsi que la pérennité de la Société de développement, ainsi que la communication au sens large.

1380 Je passe vite sur cet aspect-là pour arriver au niveau du contenu.

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 C'est vous qui décidez ce que vous présentez.

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1390 OK. Ensuite, on voulait présenter un peu les Pekuakamiulnuatsh. Évidemment, c'est probablement des présentations que vous avez déjà reçues, mais ce qu'on présente dans le mémoire, c'est un peu les statistiques ou l'évolution des groupements de la communauté.

1395 Et les éléments qu'on voudrait faire ressortir là-dedans, entre autres qu'on a une population qui est jeune et qu'il y a un taux de natalité qui est encore élevé, donc on a encore beaucoup de jeunes qui sont dans notre coin et qui veulent rester dans la région.

On est peut-être la communauté, dans le secteur du territoire Domaine-du-Roy, où les jeunes ne partent pas, ils reviennent plutôt dans la communauté.

1400 Un autre élément qu'on voulait mettre en évidence, c'est que quand on a commencé, en 2001, c'est entre autres la situation de l'emploi à Mashteuiatsh, où on comparait, de 91 où il y

avait cinquante-trois (53) entreprises, alors qu'en 2001, on recensait quatre-vingt-sept (87) entreprises dont soixante-quatorze pour cent (74 %) avaient plus de cinq (5) ans.

1405 Un autre élément qu'on trouvait intéressant, parce que souvent on entendait que le plus gros employeur de la communauté était l'entité administrative du Conseil des Montagnais, ce qu'on a constaté dans le recensement qu'on a fait en 2001, c'est que le marché de l'entreprise privée générait beaucoup plus d'emplois et avait eu un taux de croissance, au niveau de l'emploi, supérieur à ce que le Conseil avait généré, donc qui avait créé cent soixante-dix (170) emplois au cours des dernières années. Ce qui fait que le Conseil générait trois cent vingt-trois (323) emplois en 2001, alors que l'entreprise privée, tous secteurs confondus, en créait quatre cent quatre-vingt-trois (483).

1415 Maintenant, je vais passer peut-être à la lecture dans la partie du point 3, sur les projets comme tels, où on parle de l'acceptabilité du projet dans le milieu. Ce qu'on dit entre autres, c'est que:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6

Fin du mémoire

1420 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Merci madame Robertson.

Alors là, attendez un peu, je vais me retrouver. On va commencer avec le statut provisoire.

1430 Je sais pas si vous étiez là hier soir lorsqu'on a parlé avec le chef et le vice-chef aux affaires extérieures, si je ne m'abuse, bon, ils avaient la même recommandation. Ma préoccupation est la suivante à l'égard de cette proposition-là, le statut provisoire, il est pas éternel, il est de quatre (4) ans, dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et il peut être prolongé d'un autre deux (2) ans.

1435 Donc il y a déjà un an et demi (1½) d'écoulé. Est-ce que vous pensez que d'ici là, l'entente, la signature définitive va être réglée, et que vous allez pouvoir donner forme à ce que vous proposez?

1440 Qu'est-ce qui arrive, autrement dit, si l'ensemble des négociations n'est pas réglé au moment où le statut provisoire tombe, où il faut prendre une décision, est-ce qu'on y va avec une réserve aquatique ou il y a plus de statut provisoire.

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1445

Dans l'entente, ça dit qu'il y a la possibilité d'avoir des ententes provisoires ou de commencer des interventions avant que la signature se fasse sur le traité. Évidemment, on règle pas tout dans un (1) an ou deux (2), mais il y a des possibilités de commencer au moins des interventions à plus court terme, avant que tout ça se règle.

1450

Je vais laisser peut-être Stéphane continuer.

PAR M. STÉPHANE TURCOT:

1455

D'où le processus d'expérience pilote qui est prévu à l'entente de principe.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460

Donc ce serait une façon, dans votre point 2 ou 3, ce serait une façon. Moi, j'allais demander, est-ce qu'on peut la réouvrir mais en fait, ce serait des ajouts, des ententes provisoires qu'on pourrait rajouter à l'entente qui a été signée; est-ce que je vous comprends bien?

PAR M. STÉPHANE TURCOT:

1465

Si vous permettez, monsieur le Président, je pourrais lire le petit paragraphe qui parle de l'expérience pilote?

PAR LE PRÉSIDENT:

1470

Oui, parfait.

PAR M. STÉPHANE TURCOT:

1475

Ça vient de l'entente de principe qui a été signée avec la communauté. Donc à 6.9, expérience pilote, c'est marqué que:

1480

"Dès la signature de la présente entente, compte tenu du caractère novateur de la formule, le Québec conviendra avec les Premières Nations d'un secteur où, à titre d'expérience pilote, les procédures de participation réelle prévues au présent chapitre seront mises en œuvre sur une base volontaire expérimentale."

1485

Donc c'est déjà prévu dans la signature, qu'il peut y avoir des expériences pilotes immédiatement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 En fait, j'ai peut-être mal posé ma question. Est-ce que ces expériences-là peuvent concerner des territoires qui n'auraient pas été désignés à l'entente nommément? Parce que je pense qu'elle n'y est pas.

PAR M. STÉPHANE TURCOT:

1495 Actuellement, il y a une partie de la réserve aquatique qui est désignée, dont la réserve faunique Ashuapmushuan.

PAR LE PRÉSIDENT:

1500 C'est vrai qu'avec son statut de réserve faunique, elle est désignée, OK. Je comprends.

Puisque dans votre premier plan, vous avez priorisé le créneau touristique, est-ce que vous avez des suggestions à faire à l'égard du développement de ces activités-là sur le territoire proposé?

1505 Est-ce que d'abord, vous avez travaillé sur des projets dans ce territoire-là, est-ce que vous étiez concernés par Ashuapmushuaniussi?

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1510 Disons que ce qui est arrivé, quand on a commencé la Société de développement, on a défini le créneau du tourisme plus pour être capable de développer ou concerter les intervenants qui oeuvrent dans le milieu de la communauté.

1515 Les gens qui oeuvrent, comme monsieur Moar, qui oeuvrent sur le territoire, fait partie de notre réseau aussi dans lequel on travaille avec ces gens-là. Mais on n'a pas travaillé spécifiquement à développer dans l'Ashuapmushuan des projets, parce que c'est un projet qui était plus attiré au niveau du Conseil de bande, et il y avait des éléments qui avaient déjà été discutés là-dessus.

1520 Donc pour nous, le projet de Ashuapmushuaniussi était un élément qui faisait partie de notre plan de développement, mais on n'avait pas, nous, à concerter ou à faire un plan de développement par rapport à ce projet-là.

1525 Maintenant, dans le renouvellement au niveau des ententes évidemment, le fait qu'on ajoute des créneaux comme la forêt ou l'industrie ne fait pas en sorte qu'on délaisse le créneau du tourisme, et ça fait partie des préoccupations qu'on a discutées avec le Conseil de bande, d'aller plus loin dans la question de l'Ashuapmushuan, au niveau du développement proposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530

Et le créneau forestier entre autres, est-ce qu'on peut faire un lien aussi avec le territoire de la réserve projetée?

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1535

C'est clair qu'on peut faire un lien.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540

Mais vous, est-ce que vous avez des éléments particuliers qui touchent à ce territoire-là ou vous travaillez sur des principes de développement? J'essaie juste de comprendre.

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1545

D'abord, juste vous préciser que le créneau de la forêt qu'on veut intégrer comme priorité de développement, c'est récent, on vient d'engager effectivement monsieur Turcot pour travailler sur cet aspect-là, donc ça fait un mois qu'on travaille à ce projet-là.

Mais je vais le laisser continuer.

1550

PAR M. STÉPHANE TURCOT:

1555 Peut-être en complément, monsieur le Président, il faut comprendre, on a juste à penser de la façon, et ça je suis surpris un petit peu que personne ait questionné ou je l'ai pas entendu parce que j'étais pas présent à toutes les présentations, la façon dont la limite territoriale de la réserve aquatique projetée a été délimitée.

1560 J'entends beaucoup, des présentations ou des documents que j'ai lus, ou les articles de journaux, qu'on parle de protection de l'intégrité, bon, ça va peut-être pour la rivière, mais lorsqu'on parle du territoire forestier qui entoure la rivière, il faut comprendre que – si j'ai bien compris les audiences préliminaires, on a posé la question, et la limite du territoire a été déterminée selon les paysages visibles, donc on s'installe sur la rivière et on délimite un territoire qui va varier de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres autour.

1565 Donc on n'a pas choisi une limite territoriale en disant, on va mettre cinq kilomètres (5 km) autour de la rivière pour protéger l'intégrité des peuplements forestiers qui se retrouvent dans ce secteur-là; on a décidé de protéger l'intégrité de la rivière et on a décidé que ce serait les paysages visibles qui seraient la limite territoriale.

1570 Donc oui, ça peut être une bonne façon de le faire. Est-ce que ça veut dire, si on prend cette façon-là, c'est que si on protège le paysage visible uniquement et qu'on le met sous une

1575 cloche de verre, et qu'on ne fait aucune intervention quelconque forestière, donc là il faut s'entendre, il faut penser à des méthodes adaptés peut-être, mais si on fait aucune intervention, notre beau paysage visible, dans quelques années, bon, peut-être dans quelques années quand même, mais feux, épidémies, etc., donc il peut arriver un désastre, une perturbation naturelle qui va faire que notre beau paysage qu'on a préservé va tout tomber à terre.

1580 Donc on pense, quand on parle de milieu forestier ou de développement en lien avec le milieu forestier, c'est qu'il peut y avoir une certaine intervention pour s'assurer justement que le paysage qu'on a ciblé comme étant celui qui doit être visible reste debout. Donc on pense que de façon générale, il peut y avoir des interventions.

1585 À l'image de ce qui s'est fait déjà par un de nos entrepreneurs qui est sur le territoire à proximité de la rivière, dans un contexte de gestion intégrée des ressources, dans un contexte où on fait de la récolte avec des méthodes adaptées, etc., etc.

Donc je peux pas aller plus loin présentement dans la façon ou dans les détails que ça pourrait se procéder, mais ça résume un petit peu la vision.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

Dans votre quatrième suggestion:

1595 "Mandater immédiatement la communauté de Mashteuiatsh dans le contexte de l'expérience pilote pour préparer un plan de développement."

1600 Là, c'est une nouvelle proposition, c'est la communauté qui le développe; si j'ai bien compris, on s'inscrit pas dans un processus conjoint avec le reste du milieu, c'est vous qui proposeriez quelque chose?

PAR Mme COLETTE ROBERTSON:

1605 Effectivement. C'est nous qui coordonnerions les activités. Ça veut pas dire qu'on tiendra pas compte ou qu'on consultera pas le milieu dans ces éléments-là, mais ça veut dire que c'est nous qui serions les leaders de ce développement-là, qui proposerions un plan de développement et qui le préparerions.

1610 **PAR M. STÉPHANE TURCOT:**

Ça s'explique, si vous permettez, monsieur le Président, ça s'explique aussi par le fait qu'avec l'entente de principe, pour la réserve faunique Ashuapmushuan, il est prévu que les

1615 activités soient gérées par la communauté montagnaise, et il est prévu également de la réserve aquatique que ce soit la communauté montagnaise qui gère les activités.

1620 Donc ce serait un petit peu logique, je pense, que la communauté soit peut-être le leader au niveau de la démarche d'un plan de développement, si elle est pour gérer les activités qui se réalisent là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors je vous remercie beaucoup, merci monsieur, merci madame.

1625 Alors on va prendre une pause d'une dizaine de minutes, dix-douze (10-12) minutes, et on reviendra avec le Comité de l'environnement de Chicoutimi. À tout à l'heure.

1630

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI

1635

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous allons recommencer, si vous voulez bien vous asseoir, s'il vous plaît.

1640

J'appelle maintenant monsieur Yves Gauthier, pour le Comité de l'environnement de Chicoutimi.

Bonsoir monsieur Gauthier.

1645

PAR M. YVES GAUTHIER:

1650

Bonsoir monsieur le Président. Alors monsieur le Président, je vais débiter ma présentation avec une brève introduction sur le Comité de l'environnement de Chicoutimi, pour ensuite poursuivre avec – je vais me limiter, compte tenu du temps qui nous est imparti, à trois (3) points qu'on juge, en tout cas, pas plus importants, mais prioritaires dans le cadre de notre mémoire, c'est-à-dire la justification d'avoir des aires protégées, la permanence du statut d'aire protégée et également les limites de l'aire protégée actuelle.

1655

Et également peut-être, s'il nous reste du temps à la fin, une revue des vingt-quatre (24) recommandations contenues à notre mémoire.

1660

Alors monsieur le Président, le Comité de l'environnement de Chicoutimi est un organisme sans but lucratif qui est voué à la conservation et la protection de l'environnement, qui existe depuis la fin des années soixante-dix. Ses grands objectifs sont, bien entendu, la conservation et la protection de l'environnement, la préservation des attraits du paysage ainsi que la mise en place d'un mode de vie plus écologique.

1665

Le Comité de l'environnement de Chicoutimi est un organisme totalement indépendant, on se finance à partir des programmes de subventions pour les différents projets qu'on réussit à monter année après année, et on ne bénéficie d'aucune source de financement statutaire récurrente.

1670

Le Comité favorise la création d'une dizaine d'emplois, tant chez les étudiants, les jeunes ainsi que les personnes défavorisées ou en réintégration du marché du travail.

Alors entrons sans plus tarder dans le vif du sujet! Alors le Comité est très fier et accueille avec un grand enthousiasme la décision du gouvernement du Québec de protéger la rivière Ashuapmushuan en lui accordant le statut de réserve aquatique.

1675 Maintenant, en ce qui concerne la nécessité de protéger les écosystèmes, un bref petit rappel, qu'en 92, lors de la Conférence de Rio, il y a plus de cent quatre-vingts (180) pays qui ont signé la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, suite à l'accélération importante et alarmante de la disparition des écosystèmes des espèces.

1680 On sait que le Canada a même été le premier pays développé à signer ladite Convention, et que Montréal accueille le siège du Secrétariat de ladite Convention. Un tel privilège d'accueillir le Secrétariat de la Convention a des obligations implicites pour le pays d'accueil, c'est-à-dire qu'on doit assumer un certain leadership en raison de la présence du Secrétariat ici, sinon ça enlèverait beaucoup de crédibilité à l'institution.

1685 Et dans l'état actuel des choses, on peut mentionner que le Canada, en matière d'aires protégées, fait piètre figure, et que la situation au Québec, avec le cinq point trois pour cent (5,3 %) selon les données officielles, la situation n'est guère plus reluisante.

1690 La nécessité de protéger les écosystèmes, ça ne fait plus de doutes pour différentes raisons, en voici quelques-unes parmi les principales! Il faut d'abord rappeler, et je pense qu'on l'oublie souvent, c'est que le développement économique repose essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles.

1695 Et puis on a un bel exemple avec la morue qui nous est fourni, où lorsqu'on gère les ressources sans se préoccuper d'avoir une vision à long terme, que ça peut avoir des impacts économiques fort importants pour une région, l'exemple de la morue illustre très bien cet énoncé, avec la situation qui prévaut dans les Maritimes, telle qu'on la connaît actuellement.

1700 Il y a également le fait de protéger les écosystèmes et la diversité biologique, peut nous aider dans le traitement de plusieurs maladies, parce qu'on sait qu'il y a souvent des découvertes qui se font dans le mécanisme d'autodéfense tant des animaux que de la flore, ou des substances qu'on découvre, qui composent ces formes de vie là, qui peuvent contenir des substances qui vont nous aider à traiter des maladies.

1705 Et également, c'est que la principale cause d'extinction des espèces vient de la dégradation et de la disparition des habitats naturels.

1710 Dans le cadre du présent projet, la motivation principale qui justifie de créer une réserve aquatique vient de la valeur écologique et de l'importance patrimoniale que représente la rivière Ashuapmushuan.

1715 La protection de la rivière Ashuapmushuan va entraîner, à notre point de vue, plusieurs bénéfices économiques. La mise en place de la réserve va d'abord permettre de diversifier l'économie de la région qui, comme on le sait, dépend fortement de la grande entreprise, dont le rôle de créateur d'emplois est maintenant révolu. Parce que comme on le sait, la rivière

Ashuapmushuan, de nombreux intervenants en ont fait part, possède un fort potentiel récréotouristique, et ce secteur d'activité connaît une forte croissance partout sur la planète.

1720 Également, la présence d'une aire protégée sur les territoires dont l'exploitation a été
accordée aux industries forestières va se répercuter positivement sur les affaires de celles-ci.
OK, suite à la prise de conscience qu'on observe de plus en plus chez les consommateurs, à
l'égard de la concertation et de la protection des écosystèmes, bien, il y a de plus en plus de
1725 détaillants qui exigent que les produits forestiers, tels que le bois d'œuvre, le papier qu'ils offrent
à leur clientèle, que ces détaillants-là offrent à leur clientèle, soient produits à partir de forêts qui
sont exploitées conformément aux principes du développement durable.

Afin de répondre à ces nouvelles exigences du marché, on constate que de plus en plus
1730 d'entreprises forestières s'activent à faire certifier de durables leurs opérations sylvicoles. Ces
entreprises visent ainsi à ne pas se priver d'opportunités d'affaires.

Et quand on fait cette affirmation, on ne veut pas brandir d'épouvantails, il s'agit bel et
bien d'une réalité avec laquelle les industries forestières doivent dorénavant composer. À
1735 preuve, il y a eu des appels au boycott qui ont été lancés dans l'Ouest canadien contre les
entreprises dont les pratiques d'exploitation de la forêt se réalisent de façons controversées et
destructrices.

Le projet d'aire protégée sur la rivière Ashuapmushuan devrait donc, dans ce contexte,
être accueilli positivement par l'industrie forestière, alors que si elle s'y opposait, ça pourrait être
1740 mal interprété sur le marché mondial et ainsi nuire à leur compétitivité dans le contexte de la
mondialisation qu'on connaît actuellement.

C'est ainsi que le Comité de l'environnement estime que la création de la réserve
1745 aquatique de la rivière Ashuapmushuan profitera au développement de la région, en plus de
ses nombreux bienfaits pour les écosystèmes, et c'est pourquoi il importe à tout prix que le
gouvernement donne suite à son engagement.

En conséquence, le Comité de l'environnement de Chicoutimi recommande que, un, le
1750 gouvernement du Québec crée la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan et deux, que
le gouvernement du Québec poursuive et maintienne son objectif de créer un réseau d'aires
protégées couvrant huit pour cent (8 %) de la superficie du territoire de la province de Québec
d'ici 2005.

Maintenant, en ce qui concerne la pérennité du statut de conservation de la réserve
1755 aquatique, en principe, le statut de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan est permanent. Par
contre, lorsqu'on consulte la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, on constate que ce
statut peut être modifié.

1760 Et nous, ce qu'on veut, c'est qu'on veut s'assurer que le statut de réserve aquatique soit bel et bien permanent et à l'abri des décisions politiques qui sont souvent influencées par les puissant lobbys industriels ou autres. Parce qu'il existe de nombreux précédents au Canada, et puis au Québec, où les gouvernements ont apporté des modifications aux limites d'un parc ou d'une aire protégée, suite aux pressions qu'ils avaient subies.

1765 Donc une façon de s'assurer de la permanence du statut consisterait, à notre avis, à modifier la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

1770 Il y a un concept qui existe en Europe, principalement en Belgique et en France, qu'on appelle le principe d'inaliénation, qui s'applique aux réserves naturelles, et qui exige – et là, j'ai tenté d'obtenir davantage d'informations sur ce concept, mais compte tenu de la période dans laquelle on est, la période estivale, il a été très difficile d'avoir des réponses à nos questionnements auprès des agences concernées en France et en Belgique, et la semaine dernière je recevais une réponse à une de mes demandes, où on m'informait justement à cet effet, que le responsable qui était en mesure de me donner les éclaircissements pour lesquels je les sollicitais était présentement absent pour la période estivale, donc dès son retour, il me contacterait. Sauf qu'éventuellement, effectivement, il va être trop tard pour vous faire part de tous les tenants et aboutissants de ce principe-là dont on veut faire la promotion en ce moment.

1775 Sauf qu'à notre avis, au Québec, il serait possible d'apporter une modification à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, afin d'exiger qu'une forte proportion, voire l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale se prononce en faveur de la modification du statut, des limites ou toute autre question relative à une aire protégée avant qu'elle n'entre en vigueur.

1780 Il y aurait également lieu, à notre avis, d'ajouter une condition préalable supplémentaire à toute modification à une aire protégée, et cette condition exigerait que la population soit consultée sur la modification proposée, afin de s'assurer de la transparence de la démarche et également d'obtenir l'acceptabilité sociale des mesures qui sont proposées. Ainsi, on s'assurerait que les aires protégées auraient un statut de permanence réelle et seraient soustraites des considérations politiques, partisans, démagogiques ou autres, qui peuvent mettre en péril les aires protégées.

1785 Et puis peut-être que certains pourraient juger que ces propos-là sont un peu, disons, alarmistes ou paranoïaques, mais c'est bel et bien la réalité avec laquelle on doit composer, parce que lorsque la Commission s'est présentée ici pour la première partie des audiences, une semaine après, il y a le député du comté de Roberval qui sortait publiquement et qui invitait la population et tous les acteurs socio-économiques de la région à se mobiliser et à sortir contre le projet de la réserve aquatique.

1790 Et puis on l'a vu encore récemment, il y a eu d'autres sorties de certains politiciens, à l'effet que la réserve était pas la bienvenue, que le développement économique allait en souffrir.

Alors en assurant un statut de permanence réel aux aires protégées, on veut s'assurer que ces considérations-là viendront pas mettre en péril les aires protégées.

1805 En conséquences, la troisième recommandation du Comité de l'environnement stipule que le gouvernement du Québec modifie la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, afin qu'une forte proportion, voire l'unanimité des membres de l'Assemblée nationale soit requise avant qu'une modification du statut, des limites ou de toute autre question relative à une aire protégée n'entre en vigueur, et également, à l'effet d'ajouter, comme condition préalable à la mise en œuvre de la modification proposée, que la population soit consultée sur ladite
1810 modification.

Ce qui nous amène à notre troisième point qu'on veut aborder, les limites de la réserve aquatique. Rappelons d'abord le contexte dans lequel s'inscrit la création de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, le but avoué de la loi consiste à sauvegarder le
1815 patrimoine naturel en mettant en place des mesures de protection des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie.

OK, les mesures de protection qu'on veut mettre en place doivent permettre une protection de l'écosystème visé, si on veut rencontrer les objectifs de la Loi sur la conservation
1820 du patrimoine naturel, et à cet égard, les limites de la réserve aquatique jouent un rôle de toute première importance.

Selon nous, l'identification des limites de la réserve doit se faire selon une logique écologique et non pas principalement en fonction des considérations économiques, puisque le
1825 but de la loi, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, vise à sauvegarder le patrimoine naturel et à mettre en place des mesures de protection.

La question a été soulevée par un intervenant précédent, à l'origine, la superficie de la réserve aquatique projetée était beaucoup plus importante que celle projetée actuellement par
1830 le promoteur. J'ai lu la documentation officielle qui a été déposée à la Commission, la superficie initiale était de huit cent trente kilomètres carrés (830 km²), alors que maintenant, elle est de deux cent soixante-dix-sept kilomètres carrés (277 km²).

Ce qu'on constate également, lorsqu'on regarde les limites de la réserve aquatique, c'est que le territoire environnant, le bassin versant, ne bénéficiera d'aucune mesure particulière
1835 de protection. On peut donc s'interroger sur l'efficacité réelle des moyens mis en place pour protéger le cours d'eau, car la rivière Ashuapmushuan recevra les eaux de ruissellement avec tout ce que ça peut compter de matières qui sont transportées de secteurs qui sont non protégés, où des activités industrielles pourront toujours se protéger.

1840 Et comme on le sait, en novembre 2002, le gouvernement rendait publique la Politique nationale de l'eau, où on souligne que la gestion intégrée par bassin versant représente le

mode de gestion le plus approprié. Dans ce contexte-là, on se serait attendu à ce que des mesures particulières soient prévues sur le bassin versant de la rivière Ashuapmushuan.

1845

Or, non seulement le bassin versant ne se trouve pas dans les limites de la réserve aquatique, mais il y a uniquement une infime partie de la rivière qui bénéficie de la protection que lui procurera le statut de réserve aquatique.

1850

De plus, comme je le mentionnais précédemment, il y a aucune mesure particulière qui est prévue sur le territoire du bassin versant de la rivière.

1855

C'est vrai qu'il est essentiel de protéger la rivière Ashuapmushuan, mais selon nous, il est tout aussi important de s'assurer que le bassin versant de la rivière va bénéficier de certaines mesures de protection qui vont contribuer à l'atteinte des objectifs de la rivière Ashuapmushuan, et par le fait même, à protéger davantage cet écosystème unique.

1860

Il est bien entendu que les mesures qui seraient mises en place sur le bassin versant ne doivent pas nécessairement être aussi rigoureuses et restrictives que celles que l'on retrouvera à l'intérieur de l'aire protégée, mais il doit tout de même y avoir un certain encadrement des activités qui vont s'y dérouler, surtout qu'aucun suivi de la protection de la biodiversité va être réalisé à l'extérieur de la réserve aquatique.

1865

Les mesures qu'il pourrait s'agir de mettre en place, c'est de prendre l'exemple un peu sur les organismes de bassin versant qui sont, comme les membres du Conseil régional de l'environnement l'ont souligné, qui sont des tables de concertation qui se composent des différents acteurs et intervenants qui sont présents sur le territoire, de mettre en place ces mesures-là sur le territoire du bassin versant permettrait – attendez un peu, je vais reprendre!

1870

Si on met pas en place une table de concertation, un peu à l'image des bassins versants, pour le territoire qui est pas compris dans les limites de la réserve aquatique, la protection de la rivière pourrait ne pas donner tous les résultats attendus, encore une fois parce qu'il y a des activités industrielles qui pourraient toujours se pratiquer sur le territoire du bassin versant.

1875

Dans ce contexte, bien, les frontières de la réserve aquatique qui ont été fixées à partir de différentes considérations nous semblent parfois insuffisantes pour assurer le maintien de l'intégrité écologique de la rivière Ashuapmushuan, et pour protéger efficacement la ouananiche.

1880

La largeur de la réserve aquatique se limite parfois à six cents mètres (600 m), ce qui est très étroit, et plusieurs éléments importants se trouvent à l'extérieur de la réserve.

1885 Par exemple, il est mentionné par le promoteur que la rivière offre quatre-vingt-quatre kilomètres (84 km) qui sont accessibles à la ouananiche, et il y a seulement trente-trois kilomètres (33 km) qui se trouvent à l'intérieur de la réserve aquatique projetée.

1890 Une autre lacune importante, à notre avis, vient du fait que les affluents de la rivière Ashuapmushuan ne bénéficieront d'aucune mesure de protection. Et puis une telle situation n'est pas sans conséquence, parce que comme le rapporte le promoteur lui-même à son document "Cadre de gestion, de protection et de gestion pour la consultation publique", à la page 18, et je cite:

1895 "La réserve aquatique projetée n'est pas située à la tête du bassin hydrographique de la rivière Ashuapmushuan; son intégrité écologique est donc étroitement dépendante de l'état des tributaires situés plus en amont et donc des éventuelles activités exercées d'abord de ses affluents – particulièrement les rivières Normandin, Marquette, Chigoubiche, du Cran et du Chef – et susceptibles de modifier soit leur qualité de l'eau, soit leur régime hydrologique."

1900 Il faut donc s'assurer de maintenir la qualité physico-chimique des eaux des affluents de la rivière Ashuapmushuan. Au surplus, certains de ceux-ci possèdent un fort potentiel salmonicole dont il faut protéger la génétique, qui varie souvent d'un cours d'eau à l'autre.

1905 Il y aurait donc lieu de mettre en place des mécanismes de protection des affluents pour garantir l'atteinte des objectifs de protection recherchée par la création de la réserve aquatique. Ces mesures pourraient être de constituer des organismes de bassin versant qui veilleraient à concerter tous les facteurs présents sur le territoire, afin d'assurer une gestion intégrée de l'eau.

1910 Le représentant du promoteur affirme sur ce sujet que plusieurs choses peuvent être améliorées dans le présent projet; en rapport avec les affluents, il souligne même que c'est la rivière du Cran qui devrait retenir notre attention, cette rivière étant la seule qui semble avoir un potentiel et même des populations de ouananiche.

1915 En conséquence, le Comité de l'environnement recommande que les limites de la réserve aquatique soient, de façon générale, étendues afin d'assurer une protection réelle et efficace de la rivière Ashuapmushuan, et de la ouananiche et des écosystèmes terrestres qui y sont rattachés.

1920 En cinq (5), que les bassins versants de la rivière Ashuapmushuan bénéficient de certaines mesures de protection qui contribueront à protéger davantage l'intégrité écologique de la réserve aquatique de la rivière et la population de ouananiche qu'elle abrite, comme par exemple l'obligation pour les activités s'y déroulant de respecter certaines normes favorisant la réduction de leurs impacts sur les milieux naturels.

1925 Six (6), que les bassins versants des affluents de la rivière Ashuapmushuan bénéficient de mesures supplémentaires de protection pour préserver leur intégrité et potentiel écologique,

et pour qu'ils contribuent à protéger davantage l'intégrité écologique de la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan et la population de ouananiche qu'elle abrite.

1930 Je vais maintenant poursuivre en vous faisant uniquement la lecture des dernières recommandations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935 Vous avez excédé votre temps, monsieur Gauthier, de plusieurs minutes.

PAR M. YVES GAUTHIER:

Déjà?

1940

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

1945

PAR M. YVES GAUTHIER:

D'accord. Alors...

PAR LE PRÉSIDENT:

1950

Non, mais de toute façon, j'ai quelques questions qui portent sur vos recommandations, et puis inquiétez-vous pas, on les a lues et on en tiendra compte.

1955 Il y en a quand même une qui m'a surpris, parce qu'elle est différente de celles des interventions de la plupart des gens. C'est votre moratoire sur la pêche à la ouananiche.

Qu'est-ce qui vous fait dire ça?

PAR M. YVES GAUTHIER:

1960

OK. Bien, le moratoire sur la pêche à la ouananiche découle du fait qu'on n'a pas toute l'information, on n'a pas toutes les données pour pouvoir se prononcer sur la situation actuelle.

1965 On sait qu'il y a une baisse, on a observé une baisse sur la population de la ouananiche, il y a différentes hypothèses qui sont soulevées, mais si on veut s'assurer de conserver l'espèce, et qu'on préconise, nous, la mise en application du principe de précaution, et tant qu'on n'a pas toutes les données qui nous permettent de prendre des décisions éclairées, avec toute l'information nécessaire pour prendre les bonnes décisions, bien, on croit qu'il faut poursuivre les études pour identifier les causes réelles.

1970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Même si on vous dit que quelque part, il faut contrôler la population pour qu'elle ne dépasse pas un certain niveau, pour qu'elle ne détruise pas complètement la population d'éperlan?

1975

En fait, en première partie, monsieur Gauthier nous disait, c'est un moyen qu'on veut pouvoir utiliser pour la pérennité de la population. Je sais pas si c'est...

PAR M. YVES GAUTHIER:

1980

Bien, vous savez, la nature s'est très bien débrouillée sans l'homme pendant des millénaires, et puis quand on voit les interventions que l'homme fait sur la nature, je suis pas certain que les résultats à long terme sont toujours ceux auxquels on s'attend et ceux qu'on escomptait.

1985

Alors moi, on privilégie de peut-être laisser la nature suivre son cours dans certains cas, et c'est dans cette optique-là, en tout cas, qu'on envisage plutôt de poursuivre davantage l'acquisition de données, et de façon à ce qu'on ait toutes les informations pour prendre des décisions éclairées.

1990

C'est ça, c'est ce qu'on suggère, c'est d'imposer un moratoire et une fois qu'on aura toutes les informations pour prendre les meilleures décisions, à ce moment-là, les décisions qui doivent être prises le seront.

1995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2000

Dans les recommandations, les dernières que vous nous avez lues, bon, je vais commencer un petit peu avant, vous avez fait état des limites que vous trouvez un petit peu trop restreintes, de l'approche par bassin versant, etc., donc votre recommandation numéro 5, entre autres, vous parlez de certaines mesures de protection, de certaines normes.

2005

Est-ce que vous pensez à des activités en particulier, et puis à des normes en particulier? Est-ce que vous énoncez des principes ou est-ce que vous avez en tête des points plus précis que juste les principes?

PAR M. YVES GAUTHIER:

2010

Non, on s'est contenté, on s'est limité, compte tenu des ressources et du temps qui était mis à notre disposition, d'énoncer des grands principes plutôt que d'aller dans le détail. Il y aura

des institutions ou des structures qui seront mises en place pour aller dans le détail de ces grands principes-là, qui devront être mis en application.

2015 Alors c'est dans ce sens-là que nous, on s'est limité à donner les grandes orientations qui devraient être suivies. Et puis pour leur mise en application au quotidien, la gestion quotidienne, ce sera aux structures qui seront mises en place à les élaborer, ces principes-là plus pointus, si vous voulez.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, ça me va.

2025 Quant à vos inquiétudes au sujet de la permanence du statut, vous êtes pas le seul, il y a plusieurs groupes qui ont mentionné ça, moi je dirais, en tout cas je sais pas, mais la question que je me pose, c'est que quelque part toute loi est modifiable, et vous pensez réellement que votre proposition assurerait un statut, un niveau de sécurité plus grand au statut de réserve aquatique?

2030 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

2035 Bien, il est certain que si on exige une majorité plus que la majorité simple pour pouvoir apporter des modifications sur quelque question qui peut affecter une aire protégée, si on exige, comme je mentionnais, une majorité plus grande que la majorité simple, ça va permettre de soustraire les décisions au simple gouvernement.

2040 C'est-à-dire que si tous les partis politiques, tous les membres du gouvernement qui doivent voter peuvent se prononcer sur la question, bien, c'est que ça va soustraire au seul parti gouvernemental, par exemple, la faculté d'avoir à modifier ou non une réserve aquatique.

2045 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, ça va.

2045 Même question que j'ai posée à d'autres aussi, c'est à propos de l'autorité du ministère de l'Environnement, pour ce qui est des enjeux sur le territoire de la réserve.

2050 En fait, certains disaient, c'est pour éviter les dédoublements dans la réserve. Vous, vous parlez de cohérence ou de consistance des décisions. La question qu'on peut se poser, s'il y a cohérence ou consistance dans la réserve, est-ce que ça risque pas de poser des problèmes avec la gestion d'un enjeu à l'extérieur de la réserve.

PAR M. YVES GAUTHIER:

2055 Je suis pas sûr de bien saisir le sens de votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2060 Ce que je veux dire, pourquoi donner la pleine autorité à un organisme gouvernemental, sur certains enjeux qui ne sont pas dans ses mandats, dans ses attributions, alors que c'est d'autres organismes qui les gèrent à l'extérieur et qui pourraient, qui sont ceux qui ont la vue d'ensemble et qui pourraient, certains nous ont dit, prendre les décisions les plus appropriées au sujet de la gestion de la ressource dans son ensemble, et pas seulement sur la réserve.

2065 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

2070 OK. Bien, nos craintes viennent du fait, vous savez, quand il y a plusieurs têtes qui dirigent, et on a de nombreux exemples, on a vu qu'il y a un manque de communication entre les différentes têtes dirigeantes, ça peut amener des situations contradictoires, paradoxales, comme on voit souvent, le bras droit ou la main droite fait des choses que la main gauche ignore.

2075 Alors une tête pourrait prendre une décision dans un sens alors qu'une autre des têtes dirigeantes pourrait prendre une décision à l'opposé, et en raison d'un manque de communication ou de visions qui sont pas nécessairement les mêmes, parce que dans le cadre actuel, on prévoit que tous les ministères qui ont une certaine autorité sur les activités du territoire vont maintenir leur autorité, mais on sait qu'il y a des ministères qui ont des vocations à saveur plus économique que d'autres, ce qui fait que ça peut amener des frictions dans la gestion.

2080 Et puis souvent, quand on a plusieurs têtes dirigeantes, il y a aussi le fait que c'est difficile d'imputer, de trouver le responsable d'une décision, disons d'une mauvaise décision. Ça fait que c'est tous ces éléments-là qui font que nous, on suggère et on préconise qu'il y ait une seule autorité, une seule tête dirigeante qui soit imputable pour la gestion de la réserve aquatique, et qui devra s'entendre avec tous les autres ministères ou institutions qui ont affaire sur le territoire de la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 On nous a proposé, dans une présentation précédente, une forme de charte à laquelle les membres adhèreraient, qui ferait que bon, on a une vision commune et on s'en va, on regarde tous dans la même direction.

2095 Est-ce qu'une proposition comme ça serait de nature à vous rassurer, sans que vous demandiez par exemple qu'on transfère l'entière responsabilité de l'autorité au ministère de l'Environnement?

PAR M. YVES GAUTHIER:

2100 Je vous dirais non, parce que souvent, vous savez, il y a plein de litiges qui naissent à partir d'ententes où la clause est écrite noir sur blanc et les gens ont des interprétations différentes, selon leur intérêt et leur objectif.

2105 Alors même si on a une charte, chacun peut l'interpréter à sa façon et en fonction de ses intérêts, de ses objectifs, ce qui fait que ça réglerait pas le problème, à notre avis.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Je vous remercie beaucoup, monsieur Gauthier.

CORPORATION LACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN

2115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant, pour la Corporation LACTivité pêche Lac-Saint-Jean, monsieur Stéphane Dufour.

2120 Alors bonsoir monsieur Dufour. Vous allez nous présenter la personne qui vous accompagne.

PAR M. STÉPHANE DUFOUR:

2125 Tout à fait. Je vais me présenter, Stéphane Dufour, président de la Corporation LACTivité pêche, et aussi représentant des pêcheurs de Lac-Saint-Jean-Est.

2130 Je suis accompagné de madame Karine Gagnon, qui est directrice adjointe chez nous, biologiste et pêcheuse.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame Gagnon.

2135 **PAR M. STÉPHANE DUFOUR:**

C'est important de vous le noter qu'elle est aussi pêcheuse.

2140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Alors on vous écoute.

2145 **PAR M. STÉPHANE DUFOUR:**

Parfait. Moi, je vais présenter nos recommandations, le mémoire que vous avez entre les mains, mais juste avant, Karine va vous présenter la Corporation en tant que telle, une brève présentation.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2155 **PAR Mme KARINE GAGNON:**

Alors bonsoir. La Corporation LACTivité pêche, c'est une corporation à but non lucratif qui gère la pêche sportive dans l'Aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean, laquelle englobe le lac Saint-Jean, qui a une superficie d'environ mille kilomètres carrés (1000 km²), et une partie de seize (16) tributaires autour du lac, qui totalisent quatre cents kilomètres (400 km) de longueur, donc on a quatre cents kilomètres (400 km) de rivières à gérer.

2160

La CLAP détient un bail de droit exclusif de pêche à l'effet communautaire et elle perçoit les droits de pêche auprès des pêcheurs, des usagers.

2165

La CLAP a pour mission d'assurer et de promouvoir, sur une base participative et en partenariat avec la FAPAQ, la conservation et le développement, le développement et la mise en valeur des ressources halieutiques du lac Saint-Jean, particulièrement à l'égard de la ouananiche, dont la renommée dépasse largement les frontières régionales.

2170

Plus spécifiquement, la Corporation assure le suivi annuel de la pêche sportive au Lac-Saint-Jean, sur la ouananiche et le doré. La Corporation participe ou a participé au suivi annuel des montaisons de ouananiche en rivière durant quelques années, en collaboration avec la FAPAQ.

2175

Nous réalisons et supportons des projets d'acquisition de connaissances sur la ouananiche, le doré, l'éperlan et l'écosystème en général. Présentement, on a un contrat de recherche avec l'Université du Québec à Chicoutimi, pour de la recherche sur l'éperlan.

2180 La Corporation contribue ou participe à la restauration, au développement et à la mise en valeur des ressources halieutiques et des habitats, et également, nous protégeons les frayères à doré les plus vulnérables au printemps, et les rivières à ouananiche durant la montaison et la fraie de cette dernière.

2185 Et de plus nous informons et sensibilisons la clientèle, via une brochure qu'on produit annuellement.

2190 La Corporation embauche, chaque année, entre treize (13) et vingt (20) personnes, tous des diplômés en aménagement et-ou en protection de la faune. En termes budgétaires, c'est entre deux cent cinquante (250 000 \$) et trois cent mille dollars (300 000 \$) qui sont versés en salaires et avantages sociaux.

2195 Et nous injectons également, chaque année entre cent (100 000 \$) et deux cent mille dollars (200 000 \$) dans le milieu en achat de biens et services divers.

Donc, ça dresse un petit portrait global de la Corporation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2200 Merci, parfait.

PAR M. STÉPHANE DUFOUR:

2205 Juste pour souligner aussi que tous nos employés, techniciens ou assistants de la faune, pêchent; c'est important aussi de vous le souligner, pour démystifier la pêche.

2210 Nous on trouve ça important que ces gens-là, qui travaillent pour nous, biologistes, techniciens de la faune, assistants de la faune, sachent c'est quoi pêcher au Lac-Saint-Jean, pêcher la ouananiche, pêcher le doré, pêcher le brochet, etc., pour qu'eux aient une vision démystifiée de la pêche, c'est-à-dire tout simplement pêcher et qu'on prend pas tout ce qu'il y a dans un lac, quand on est pêcheur.

Et donc, c'est important que je vous le souligne, OK, on est vraiment là pour la pêche.

2215 Bon, alors considérant les mandats que Karine vous a dits, c'est-à-dire les mandats de conservation et de mise en valeur des ressources halieutiques, ainsi que la gestion de la pêche sportive dans l'Aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean, alors considérant ces mandats,

la Corporation appuie le projet du ministère de l'Environnement d'instaurer une réserve aquatique sur la rivière Ashuapmushuan.

2220

Il y a deux (2) raisons principales, qui sont très simples, la première raison, c'est que la rivière Ashuapmushuan constitue le principal secteur de reproduction de la ouananiche du lac Saint-Jean et qu'elle fournit quarante (40 %) à soixante pour cent (60 %) des captures sportives au lac Saint-Jean. Donc, l'Ashuapmushuan fournit quarante (40 %) à soixante pour cent (60 %) des captures sportives dans le lac. Donc pour nous, c'est majeur.

2225

L'autre raison, c'est que la protection de cet habitat représente une condition essentielle à la conservation de l'espèce et que le statut projeté de réserve aquatique garantit cette condition. Donc, c'est pour ça qu'on est pour la réserve aquatique.

2230

De plus, c'est la deuxième recommandation, la Corporation recommande que les modalités de protection de la ouananiche de la réserve aquatique soient discutées et établies avec le Conseil de conservation et de mise en valeur de ladite réserve.

2235

Il y a deux (2) raisons pour ça, pourquoi qu'on voudrait discuter de cette protection-là. D'abord, la première raison, c'est que la protection des stocks reproducteurs, nous, on est pour ça; la montaison et la fraie représentent une condition essentielle à la conservation de l'espèce, et que la Corporation dispose d'une expertise reconnue à cet égard.

2240

Nous, on est sur le terrain, on est sur le terrain, sur l'Ashuapmushuan, et on fait la protection de la montaison et de la fraie de la ouananiche, on est déjà là, on a une expertise reconnue sur ce terrain-là.

2245

Sauf que nous, on pense qu'il faut en discuter, des tenants et aboutissants parce que le tronçon aval de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, s'étendant sur trente-quatre kilomètres (34 km) entre les chutes de la Chaudière et la limite sud de la réserve aquatique projetée, il fait actuellement partie de l'AFC du Lac-Saint-Jean, et nous, la réserve aquatique va nous enlever ce trente-quatre kilomètres-là (34 km), qui est présentement dans l'AFC du Lac-Saint-Jean.

2250

On a essayé de penser comment on pourrait procéder, définir un modèle, etc., c'est complexe, la protection de ce tronçon de rivière là.

2255

Donc on est prêt, on est ouvert à en discuter, mais on peut pas être plus précis à ce stade.

2260

La recommandation qui nous tient à cœur, qui est majeure pour la Corporation, et ça, c'est très important pour nous, c'est concernant les scénarios proposés au niveau de la réglementation de la pêche sportive.

Alors nous, la Corporation privilégie le statu quo réglementaire.

2265 Le statu quo réglementaire, écoutez, j'ai regardé les différents scénarios, la gestion contrôlée, j'espère que la réglementation, à l'heure actuelle, c'est une gestion contrôlée où il y a un certain contrôle qui se fait.

Mais le plus important, c'est qu'il faut pas fermer la pêche dans ce tronçon-là, OK, et donc nous, on favorise le statu quo réglementaire, actuellement.

2270 Il y a deux (2) raisons pour ça. Actuellement il y a de la pêche qui se fait à d'autres espèces que la ouananiche, doré, brochet, corégone; ils font actuellement l'objet d'une pêche sportive en aval des chutes de la Chaudière, et cette activité n'est pas préjudiciable à ces espèces ni à la ouananiche.

2275 L'autre raison, c'est que la réglementation, à l'heure actuelle, de la pêche sportive relève des responsabilités du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et que ce dernier dispose de tous les pouvoirs en cette matière d'ajuster, selon les conséquences, selon l'état de la ressource, il a tous les pouvoirs en cette matière, concernant la réglementation.

2280 L'autre recommandation, la Corporation recommande que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, responsable de la gestion de la ouananiche - à l'heure actuelle, c'est ça qu'est le réel – responsable de la gestion de la ouananiche, assure un suivi des stocks reproducteurs dans la rivière Ashuapmushuan. Nous autres, on pense qu'une gestion responsable de la ouananiche requiert prioritairement un suivi des stocks reproducteurs dans la rivière Ashuapmushuan.

2290 Cette année, il n'y a pas de décompte de la ouananiche qui monte dans l'Ashuapmushuan; si on veut, comment je pourrais dire, bien gérer, ouvrir ou fermer la pêche, ou peu importe, si on veut faire tu sais une gestion responsable, il faut savoir comment il en monte. À l'heure actuelle, c'est même pas assuré, ça. Donc on croit qu'il faut commencer par la base.

2295 Enfin, c'est la dernière recommandation, bien, pas recommandation mais la Corporation est disposée à participer ponctuellement aux travaux du Conseil de conservation et de mise en valeur de la réserve aquatique à titre d'intervenant extérieur, comme c'est présenté dans le projet du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 D'accord, je vous remercie beaucoup.

PAR M. STÉPHANE DUFOUR:

2305 Ça termine la présentation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2310 Oui. Bien, j'avais quelques questions mais en fait, la façon dont vous l'avez présenté, vous avez répondu à la plupart d'entre elles.

J'aimerais juste revenir sur le suivi de stocks, donc on fait allusion au retrait des cinq (5) techniciens qui pouvaient assurer, qui auraient pu assurer ce suivi?

2315 **PAR M. STÉPHANE DUFOUR:**

2320 Tout à fait, tout à fait. Donc oui, c'est ça qu'on fait référence là, que cette année, il y a pas de techniciens du ministère des Ressources et de la Faune qui décomptent les ouananiches en montaison.

PAR LE PRÉSIDENT:

2325 En ce qui a trait, bon, votre préoccupation, vous dites, les trente-quatre kilomètres (34 km) vont nous être enlevés. Vraiment? Moi, je dirais, pas forcément. Je le sais pas, le Conseil de conservation pourrait décider que la FAPAQ gère l'ensemble, c'est-à-dire c'est dans le mandat de la FAPAQ qui vous délègue et conserve aussi cette partie-là.

Est-ce que c'est un scénario qui est envisagé?

2330 **PAR M. STÉPHANE DUFOUR:**

2335 Ce qu'on avait dans le projet, nous autres, c'est qu'on enlevait trente-quatre kilomètres (34 km) de l'AFC, de l'aire faunique communautaire. C'est là-dessus, nous, qu'on a vu dans les documents du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous suggérez?

2340 **PAR M. STÉPHANE DUFOUR:**

2345 Bien écoutez, je sais que, le promoteur veut ou voulait, ou a l'intention de déléguer ça peut-être à ses gens à lui, les agents de protection de la faune, OK; c'est ça qui est marqué dans le document.

Si c'est ça, nous, on n'a pas nécessairement de problème avec ça, sauf qu'il va falloir faire un transfert d'expertise. Parce que nous, à l'heure actuelle, si on fait pas de transfert d'expertise, on connaît environ toutes les roches, tous les passages, et il y a des pieds de moteurs qui vont se briser, là.

2350

Donc on est prêt à collaborer, on est prêt à penser à un modèle, on est prêt à s'asseoir, on a essayé d'y penser, les tenants et aboutissants de la protection dans ce tronçon-là, on est ouvert, mais comment on va faire ça.

2355

Avec les équipes qu'on a, avec les ressources qu'on a, avec l'argent qu'on a, ça, ça mérite une réflexion.

Mais ce qu'on vous dit là, c'est qu'on est ouvert.

2360

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

Vous avez aussi fait un commentaire sur la gestion contrôlée, sur les trois (3) scénarios.

2365

PAR M. STÉPHANE DUFOUR:

Oui. Bien écoutez, nous, on privilégie le statu quo réglementaire, dans le sens que si jamais on a besoin d'aller pêcher, bien, allons-y.

2370

Mais à l'heure actuelle, le ministère des Ressources – excusez, c'est parce qu'avant, c'était la Société de la faune et des parcs – le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, eux, ils ajustent la réglementation dans cette rivière-là déjà, suivant les bilans ou suivant leurs études.

2375

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à votre avis, ça n'empêche pas de moduler la pêche pour contrôler la population?

2380

PAR M. STÉPHANE DUFOUR:

Non. Nous, dans le fond, ça, quelque part entre nous autres, on dit que c'est un peu un faux débat, c'est-à-dire que ça se fait déjà, ça se fait déjà et puis c'est correct, et ça convient à tout le monde. Pourquoi vouloir faire un moratoire ou changer ce qui fonctionne déjà.

2385

Parce qu'il faut bien comprendre, et ça, je voudrais être très clair là-dessus, et puis là, les pêcheurs du Lac-Saint-Jean pourraient vous en parler, moi, écoutez, j'ai seulement une quinzaine d'années d'expérience de pêche sur le lac Saint-Jean à la ouananiche, mais les

2390 autres pourraient vous en parler, depuis vingt-trente (20-30) ans, on pêche de moins en moins.
Je veux dire, la réglementation, on a coupé la pêche en rivière, on a coupé la pêche en lac, on
a coupé les quotas, on a coupé etc., etc.

2395 Et puis on parle encore de la précarité de la ouananiche. Donc il faut faire attention, là,
ça sera pas nécessairement la solution, faire un moratoire sur la ouananiche. Et pourquoi se
mettre les deux (2) mains dans le dos pour pas pouvoir réagir à une situation.

2400 Moi, on se dit, bon bien, laissez ça comme c'est là. Et puis ils le font déjà, et puis on
ajustera en conséquence. C'est des bons gestionnaires, et puis quand c'est le temps de fermer
la pêche, ils la ferment.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Bon bien, je pense que le message est passé. Alors je vous remercie beaucoup, merci
madame Gagnon.

CLAUDE SAINT-JACQUES

2410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appelle maintenant monsieur Claude Saint-Jacques, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Saint-Jacques.

2415

PAR M. CLAUDE SAINT-JACQUES:

2420 Claude Saint-Jacques, simple résident de Saint-Félicien ayant à coeur la rivière
Ashuapmushuan. Je voudrais d'abord vous remercier de permettre justement à des citoyens de
s'exprimer sur le sujet, même si on représente pas des groupes qui interviennent directement sur
le territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2425 Le public, c'est tout le monde, monsieur Saint-Jacques. On est là pour vous écouter
aussi.

PAR M. CLAUDE SAINT-JACQUES:

2430 Alors donc, cette rivière-là, je l'ai découverte à quelques reprises en canot, j'ai eu la chance d'y naviguer à quelques reprises, et ça m'a fait prendre conscience de la richesse inestimable de cette rivière.

2435 Ce soir, la plupart des intervenants interviennent sur les normes, sur bon, comment devrait être gérée la rivière, la dimension, moi je vais rester beaucoup plus terre à terre, mais sur, bon, le caractère important au départ de mettre cette réserve-là sur pied, par la suite je laisserai à d'autres comment est-ce que ce sera géré et quelles seront les normes. Mais avant d'en arriver là, il faut d'abord que cette réserve soit mise sur pied. Et selon moi, le caractère unique de cette rivière le justifie.

2440 Comme je disais, j'y ai participé à quelques reprises à des excursions de canot, j'ai aussi réalisé, dans le cadre de travaux au cégep, avec des élèves, des études de mise en valeur de ce territoire-là, à deux (2) reprises. Et à mon avis, cette rivière possède un caractère unique qu'on retrouve pas ailleurs.

2445 Le site même des chutes Chaudière, je sais pas si vous avez déjà entendu parler de ce site ou si vous avez eu la chance de le visiter, peut-être...

PAR LE PRÉSIDENT:

2450 J'en ai vu plusieurs, mais pas celui-là.

PAR M. CLAUDE SAINT-JACQUES:

2455 OK. À lui seul, selon moi, ce site-là justifie la mise sur pied d'un certain type de protection.

2460 J'ai visité plusieurs beaux coins au Québec, j'ai fait la plupart des belles régions, mais rarement un paysage m'a donné une telle impression, la première fois que j'y ai été, que ce soit au niveau naturel, historique, c'est un site tout à fait incroyable; que ce soit de par la rivière qui coule dans un torrent qui est tout à fait merveilleux.

2465 Au niveau géologique, on y retrouve la présence de marmites, c'est-à-dire de l'excavation qui a été faite dans l'eau, et ceci dans du granit, ce qui est plutôt rare, la plupart des endroits au Québec, comme aux îles Mingan, ce qu'on retrouve, c'est des marmites qui ont été formées dans le calcaire, qui est une roche beaucoup plus friable. À cet endroit, ça a été formé dans le granit, et ça lui confère, au site, un caractère unique au niveau de sa géologie.

2470 Donc au niveau du cours d'eau aussi. Et ce qui remarquable sur ce site et très rare dans la plupart des beaux paysages du Québec, du moins dans le sud, c'est l'absence de signes d'intervention humaine, c'est ce qui en fait un paysage tout à fait unique.

2475 Qu'on regarde n'importe où, il y a l'absence de lignes d'Hydro-Québec ce qui, avouons-le, est plutôt rare maintenant dans la plupart des paysages du Québec, et les seuls signes de présence humaine qu'on y retrouve, à part quelques tables de pique-nique, c'est un sentier de portage qui date de la route des fourrures, et qui est encore là, et est aujourd'hui utilisé par les kayaks et les canoës. Alors d'où l'aspect culturel de ce site-là.

2480 Malheureusement, en ce moment, l'accès à ce site est très difficile, la route n'est vraiment pas très praticable, quand tout simplement pas barrée par les castors, et très peu de gens du coin ont eu l'occasion de s'y rendre.

2485 J'habite Saint-Félicien depuis quinze (15) ans, et quand je parle à des gens du cégep ou de d'autres résidents de la ville, très peu connaissent ce site-là. Et c'est malheureux, parce que ce territoire-là a un potentiel immense, encore faut-il que les gens le connaissent pour pouvoir le mettre en valeur.

2490 Et là, je rejoins la plupart des autres intervenants, bien beau de créer une réserve, si on veut mettre en valeur le potentiel récréotouristique, il va falloir des investissements majeurs, entre autres au niveau du réseau routier qui est nettement déficient.

2495 Oui, on peut accéder à la plupart des sites de la rivière, mais encore faut-il avoir un véhicule qui permet d'y aller. Si on veut attirer plus de touristes dans ce secteur-là, il va définitivement falloir améliorer tant le réseau routier que les bâtiments d'accueil ou encore l'hébergement. Et là, à ce moment-là, il y aura définitivement un potentiel qui sera intéressant.

2500 On avait d'ailleurs proposé, dans ces études-là, quelque chose qui avait été mis sur pied au cégep mais qui a jamais débouché, c'est-à-dire la mise sur pied d'une école de formation de guides interprètes en canot, qui pourrait très bien se faire là. Le territoire, cette rivière-là, avec la longueur de son territoire, pourrait permettre de former des guides de kayak ou de canot tout à fait merveilleux, mais avec aussi la vocation interprète.

2505 On a ici, au cégep de Saint-Félicien, un programme en techniques du milieu naturel, et il y a, à Chicoutimi, un bac en plein air. Donc ce qu'on voulait, c'est de mettre en relation ces deux (2) organismes-là pour créer ça. Et ça, vraiment, ce serait créateur d'emploi et aussi permettrait de maintenir une certaine clientèle; quand on pense aux différents problèmes dont font face les cégeps en région au niveau de la baisse de la clientèle, bien, de telles initiatives pourraient vraiment s'avérer très importantes.

2510 Alors moi, c'est bref mon allocution, mais tout ce que je souhaite, c'est vraiment, j'ai vraiment à coeur que ce projet de réserve se réalise, bon, avec les modalités plus tard qu'on verra.

2515 Mais je crains, moi, pour cette rivière-là, je voudrais partager l'optimisme de monsieur Généreux quand il dit qu'il y a pas de menace qui plane sur ce territoire-là, mais quand on entend, on l'a déjà dit, notre député répéter à maintes reprises qu'il faut remettre sur pied le dossier des barrages, et puis on se le fait dire dans la ville aussi qu'il faudrait remettre ça sur pied, et qu'on connaît qu'il y a déjà des études qui ont été déjà réalisées dans le cadre des anciens projets d'Hydro-Québec, il y a des études qui ont déjà été réalisées et passablement
2520 avancées.

Et malheureusement, si on regarde ces études-là, ça prévoyait que le site des chutes Chaudière se retrouvait sous cent pieds (100 pi) d'eau, donc on oublie complètement tout le potentiel de ce secteur-là, tout disparaît à ce moment-là.

2525 Bon, j'ai espoir que ce projet-là est définitivement mis de côté, mais ça pourrait très bien être ramené assez rapidement, si telle était la volonté des différents intervenants politiques et économiques de la région. Alors que si on parvenait à mettre sur pied une réserve et qu'on permettait, bien sûr, de mettre sur pied – parce que comme on l'a dit tantôt, créer une réserve pour créer une réserve, s'il y a pas d'argent pour la mettre en valeur, bien, on oublie ça, encore faut-il que l'argent y soit.
2530

Donc c'est pas plus compliqué que ça.

2535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Saint-Jacques. Merci bien.

2540

JEAN-FRANÇOIS ROBERT

PAR LE PRÉSIDENT:

2545 J'appelle maintenant monsieur Jean-François Robert.

Bonsoir monsieur Robert.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2550

Bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

2555 **Page 1, fin du deuxième paragraphe**

Moi, ça fait trente (30) ans que je suis à Saint-Félicien, avant j'étais riverain de la rivière Yamaska, alors je connais bien la différence entre une rivière dégradée et une rivière qui l'est pas; tomber à l'eau dans la rivière Yamaska, c'est pas la même chose que tomber à l'eau dans la rivière Ashuapmushuan, on risque de mourir empoisonné avant de mourir noyé! Savoir nager, c'est pas très important, même.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, troisième paragraphe

2565 **Page 2, fin du premier paragraphe**

On est passé, à mes yeux, de la traite des fourrures à la traite du bois, à la traite du courant.

2570 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, deuxième paragraphe**

Page 2, fin du deuxième paragraphe

2575 C'est à mes yeux aussi, je rajoute, que c'est le choix d'une société mature de garder ces aires-là.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, troisième paragraphe

Page 2, quatrième paragraphe, fin de la première phrase

2580

Ça veut pas dire que ça peut pas évoluer dans le temps.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, quatrième paragraphe, deuxième phrase.

2585 **Page 2, milieu du cinquième paragraphe, (... à se l'approprier)**

Et puis je les ai vus se manifester, en tout cas, je les ai sentis poindre, les risques que j'identifie ici, au cours des présentes audiences.

2590 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, cinquième paragraphe, (Je souhaite...)**

Page 2, fin du cinquième paragraphe

2595 C'est-à-dire qu'on puisse – moi je pense pas que, même avec toute la bonne volonté des gens ici présents, ça va se faire facilement. J'ai juste vu le nombre d'organismes qui sont

impliqués sur le territoire, ils ont tous des intérêts qui sont pas toujours convergents, en tout cas qui convergent plus ou moins, alors je pense que parler de cheminement critique, c'est approprié.

2600 Je souhaite aussi voir simplifié l'organisme de gestion. En fait, j'ai pas très bien compris, je sais pas à quoi on va aboutir comme organisme de gestion, à la suite de ce que j'ai entendu, mais je souhaite être capable de comprendre ce qui se passe dans cette réserve-là.

2605 Maintenant, au niveau des suggestions, je suggère de traduire le caractère public de la réserve aquatique par une amélioration de l'accessibilité à la rivière en général et à certains sites en particulier. Claude a parlé tout à l'heure des chutes de la Chaudière, je peux parler aussi du lac Ashuapmushuan.

2610 Ceci dit, en passant, moi je suis pas un expert de la rivière Ashuapmushuan, je suis juste un riverain et je la connais pour certaines sections que je fréquente plus assidûment.

2615 Je suggère aussi de concevoir des aménagements qui sont légers et puis qui respectent le caractère naturel des sites choisis. Puis mon expérience à fréquenter la rivière Ashuapmushuan m'a amené à rencontrer des gens qui, justement, là, ils voulaient pas voir à tout bout de champ poindre les ficelles de l'industrie touristique.

2620 Un jardin zoologique, il y en a déjà un, je veux dire, il y a des aménagements je dirais majeurs et lourds, non pas au sens péjoratif, là, mais qui sont plus lourds en termes touristiques à Saint-Félicien, je crois qu'il est utopique de répéter ça dans la réserve aquatique. Si on veut attirer du monde, je souhaite que la rivière garde son caractère naturel.

2625 Je suggère également au futur gestionnaire de s'associer à différentes institutions ou organismes de la région dans la mise en place d'activités d'acquisition de connaissances et de diffusion de ces connaissances dans le public. Par exemple le cégep de Saint-Félicien et puis le Centre de conservation de la biodiversité boréale. Je nomme ceux-là parce qu'il y en a un qui est au bout du rang chez nous et puis il y en a un autre que je voie de la terre chez nous. Mais je sais qu'il y en a bien d'autres qui pourraient s'y associer.

2630 Quant au financement, ce que j'ai pas abordé de façon écrite dans mon mémoire, moi, je suis étonné de voir qu'on n'ait pas soulevé la question de prélever, à même les activités d'extraction des ressources, le financement nécessaire à protéger des sites, à entretenir des aires protégées. Peut-être que ça a été fait au moment où j'étais pas là, mais moi, je crois qu'il devrait être prélevé à partir des coupes par exemple du bois, des produits de la vente d'électricité. C'est de là que devrait provenir le financement pour entretenir les aires protégées, ça m'apparaît logique, ça m'apparaît tomber sous le sens.

2635 Moi, je suis producteur agricole, chez nous j'ai des brise-vent pour protéger mes cultures, un brise-vent, c'est pas générateur de revenus, c'est les carottes qui paient le brise-vent. Ça fait que c'est exactement le même principe, c'est pour ça que je dis que ça tombe sous le sens.

2640 Alors en dernier lieu, moi je remercie le Bureau d'audiences publiques de me permettre de me prononcer sur cet enjeu. C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Bien, merci, c'est nous qui vous remercions de nous éclairer.

J'aimerais revenir, en fait j'avais quelques questions, vous avez pris le temps de vous arrêter puis de les éclairer, de les éclaircir à mesure, mais vous en avez ouvert une autre lorsque vous avez parlé, vous avez dit, j'ai des préoccupations par rapport à l'organisme de gestion, j'aimerais que ce soit simplifié.

2650 C'es quoi qui vous tarabuste, là, c'est quoi qui vous...

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2655 De prime abord, c'est la difficulté – mon inquiétude vient du fait que j'ai constaté qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient impliqués là-dedans, et puis qu'il y avait, je pense entre autres au mémoire de la SÉPAQ ce soir, je pense aux MRC, je pense à tous les organismes qui, de près ou de loin, touchent à l'aménagement du territoire, puis j'ai pas senti, lors des présentes audiences, qu'on n'était, c'est peut-être un peu normal, mais qu'on n'était pas allé très loin dans la discussion concernant le projet de réserve aquatique.

2665 Puis moi j'ai peur, en tout cas, mon expérience des organismes, parce que j'ai participé à beaucoup d'organismes, c'est que souvent, la lourdeur de l'organisme fait en sorte d'entraîner l'idée au fond de l'eau, là, et puis c'est ça dont j'ai peur. C'est que la structure prenne tellement de place que finalement, on oublie les objectifs réels de la création d'une réserve aquatique.

Je simplifie à outrance peut-être...

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Non, non, je comprends très très bien, je comprends très bien l'idée.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2675 J'ai vu souvent, moi, des bonnes idées se noyer dans des structures très lourdes, se noyer par le poids des structures très lourdes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2680 Autrement dit, c'est la structure qui roule pour elle-même et non plus en fonction des objectifs pour lesquels on l'a créée.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2685 C'est ça. Parce que le concept de réserve aquatique me semble pas si compliqué que ça, moi; en tout cas, il me semblait pas si compliqué que ça à l'origine, quand il nous a été présenté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2690 Ça va. Donc l'idée, si je vous comprends bien, l'idée, c'est de trouver une structure qui soit à la fois assez légère, mais qui permette de rallier tout le monde.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2695 C'est ça.

2700 Je voudrais simplement aussi rajouter que sur le plan du financement, moi, je suis assez d'accord avec l'idée, toujours à partir du principe qu'on les paie avec les redevances provenant des activités d'extraction, là, que ce soit fait à l'échelle du Québec, comme l'a soulevé la MRC Marie-Chapdelaine, je crois, que ce soit fait par bassin versant, moi je crois que dans un premier temps, ça devrait peut-être être fait à l'échelle du Québec, mais qu'à terme, ça pourrait être fait sur la base des bassins versants, de la gestion par les bassins versants.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 D'accord. Mais en fait, ça a été abordé, l'histoire du financement. Étiez-vous là hier soir?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2710 J'étais là jusqu'à dix heures et demie (10 h ½). J'en ai manqué des bouts, peut-être.

PAR LE PRÉSIDENT:

2715 C'est ça. Je pense que c'est le maire de La Doré qui avait des propositions très concrètes dans le même ordre d'idée que ce que vous faites.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

2720 Ah bien, tant mieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il a passé plus tard que cette heure-là.

2725

Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Robert, merci.

Il reste deux (2) participants, j'ai besoin de m'assurer que j'oublie pas certaines choses avant de fermer la séance ce soir, donc je vous propose une pause de cinq (5) minutes et puis on reviendra pour terminer après.

2730

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2735

**REPRISE DE LA SÉANCE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK**

2740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors si vous voulez voir asseoir, nous allons reprendre.

2745 Alors j'appelle, pour la Fédération québécoise du canot et du kayak, monsieur Christian Hudon.

Alors bonsoir monsieur Hudon.

2750 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Bonsoir et merci.

2755 Mon mémoire est un peu long, ça fait que j'aurai pas le temps, dans les quinze (15) minutes, de tout lire, ça fait que je vas essayer de me limiter aux sections que je pense les plus importantes.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2760 **PAR M. CHRISTIAN HUDON:**

Premièrement, la présentation.

2765 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2**

Page 3, fin du quatrième paragraphe de "Aires protégées"

2770 Je vais passer des parties, excusez.

Il y a un chiffre qu'on sort un petit peu plus loin, que j'ai pas encore entendu, c'est sur le pourcentage de protection du territoire. Le gouvernement parle de cinq point trois pour cent (5,3 %) à l'échelle du Québec, d'autres moins.

2775 D'après les chiffres qu'on a regardés, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a moins de deux pour cent (2 %) et puis si on regarde les trois (3) MRC du Lac-Saint-Jean, Lac-Saint-Jean-Est, Domaine-du-Roy puis Maria-Chapdelaine, on tombe à point deux pour cent (0,2 %) d'aire protégée, présentement. Je trouve ça vraiment un retard qui est considérable, là.

2780 Le potentiel économique des activités récréotouristiques. L'écotourisme et le tourisme d'aventure sont en pleine croissance partout dans le monde.

2785 Vous allez remarquer, en annexe, on a mis toute une étude sur le potentiel de développement récréotouristique. Désolé, c'est des vieux chiffres qui datent de 99, mais on n'a pas vraiment les moyens de faire ces études-là à tous les ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 Si ça peut vous rassurer, monsieur Hudon, on nous a promis hier soir de fournir à la Commission des chiffres récents, ils seront déposés et ils seront rendus publics dans les centres de consultation.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2795 Ce qui ressort de ça, c'est qu'en 99, toute l'industrie de l'écotourisme, du tourisme d'aventure connaissait une croissance fulgurante, et puis ce qu'on remarque aujourd'hui, c'est que cette croissance-là, elle a pas arrêté, elle a même accéléré. Je pense que les nouveaux chiffres, probablement que c'est ça qu'ils vont vous dire.

2800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2805

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, "Potentiel", premier paragraphe, deuxième phrase

Page 5, fin du dernier paragraphe de "Potentiel"

2810 Bon, une section sur l'importance de l'Ashuapmushuan pour les canoteurs. Je parle aussi de la réputation internationale de cette rivière-là qui est de plus en plus connue et appréciée un peu partout dans le monde.

Pour le projet en tant que tel!

2815

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, "Le projet de réserve aquatique"

Page 8, deuxième paragraphe, (... en plus de ce cours d'eau)

2820 Il y a d'autres rivières qui sont, notamment la Nestaocano et la du Chef qui sont des très belles rivières pour le canot, mais que malheureusement, ont perdu leur bon vieux paysage suite à des coupes forestières assez intenses.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, "La route 27"

2825 **Page 8, fin de "La route 27"**

L'encadrement de l'activité de canot-camping, la Fédération s'inquiète de la suggestion – je pense que c'est plus une phrase qui pourrait être interprétée de cette façon-là qui dirait d'exiger l'encadrement par des guides. Je pense que c'est juste une tournure de phrase qui nous a fait accrocher.

2830

LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, paragraphe en retrait de "Encadrement..."

Fin du mémoire

2835

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Hudon.

2840

Vous avez terminé en disant que forte de son expérience, la Fédération offrait sa collaboration pour établir des conditions d'exercice.

Est-ce qu'étant donné que vous avez mentionné entre autres le bassin, attendez un petit peu...

2845

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

La du Chef, probablement?

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, vous êtes gestionnaire de l'activité canot-camping dans la réserve faunique La Vérendrye, etc, est-ce que par exemple, ça c'est un endroit où ces infrastructures-là ont été développées et puis qu'elles pourraient servir d'exemple?

2855

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

Oui, définitivement, oui.

2860

PAR LE PRÉSIDENT:

Et puis quelle forme vous envisagez votre collaboration, qu'est-ce que vous proposez?

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2865

Bien, on a quand même l'expertise du canot, je veux dire le gestionnaire qui va avoir à gérer l'activité canot-camping, on peut collaborer avec eux pour les aider à gérer de façon écologique l'activité de canot-camping, déterminer les bons sites de camping et tout ça.

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous connaissez la façon dont ils le font déjà, dont la SÉPAQ le fait déjà?

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2875

Oui, oui. C'est quand même assez bien, là. Il y a une certaine rotation des sites de camping qui sont faits, ils sont pas toujours aux mêmes places.

2880

À ce que moi j'observe, là, je suis pas impliqué dans la gestion de la réserve faunique, mais ça me semble, présentement ça me semble correct. Sauf que depuis quelques années, il y a de moins en moins de moyen qui est mis par la SÉPAQ pour entretenir ça, pas juste les chemins qui sont laissés à l'abandon dans la réserve faunique, là.

2885

Je veux dire avant, il y avait quand même des services de guides, il y avait des gens compétents qui étaient là. Maintenant, à cause des coupes budgétaires et puis tout ça, il y a plus vraiment de spécialistes de canot qui travaillent pour la réserve faunique à l'Ashuapmushuan, là. Ça, ça nous inquiète un petit peu.

2890

C'est quelque chose qui devrait revenir, ça, d'avoir du personnel permanent compétent dans l'activité canot, qui travaillerait pour le gestionnaire de la réserve aquatique, pour des motifs de sécurité et de préservation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2895

D'accord. Parce que c'est quand même un parcours où on peut pas, où un débutant peut pas partir à sa guise.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2900

Partir tout seul, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2905

Et au risque d'avoir des problèmes.

PAR M. CHRISTIAN HUDON:

2910 D'avoir juste quelqu'un qui est capable de juger de la compétence des gens qui se
présentent, et être capable de déterminer s'ils peuvent, de façon sécuritaire, descendre telle et
telle section de rivière, ça, ce serait quelque chose qu'on considère essentiel mais que
malheureusement, il y a plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

2915 Bien, je vous remercie beaucoup, monsieur Hudon, merci.

MOT DE LA FIN

2920

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 Alors maintenant, pour le Fonds minier du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est-ce que
monsieur Christian Tremblay est là? Une fois, deux fois!

2925

Bon, alors je vais vérifier aussi avec la table à l'arrière, est-ce qu'on a un droit de
rectification? Non.

2930 Alors voilà, ceci met fin à la partie publique du mandat de la Commission qui va délibérer
jusqu'à la remise de son rapport au ministre de l'Environnement. Comme je vous l'ai déjà dit, la
loi prévoit qu'il doit être remis dans les six (6) mois qui suivent la fin des consultations publiques,
donc c'est aujourd'hui, le six (6) mois nous mène en février, la Commission espère remettre son
rapport bien avant cela au ministre, c'est-à-dire quelque part avant les Fêtes. Je m'en voudrais
d'être plus précis, parce que je voudrais pas me peindre dans le coin.

2935

2940 Au nom de la Commission et de son équipe, je remercie tous ceux qui ont participé à
cette audience publique. Je pense aux participants, je pense au promoteur, le ministère de
l'Environnement, aux personnes-ressources qui étaient là en première partie et dont on peut
encore voir certaines personnes ici dans la salle lors de la deuxième partie et, je dirais, tous ceux
qui par leur utilisation adéquate de l'examen public ont permis un déroulement serein,
respectueux et courtois de la procédure.

2945 Alors je vous remercie beaucoup et je déclare cette deuxième partie de l'audience
publique close. Merci, bon retour chez vous et bonne nuit à tout le monde.

2945

2950

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2955

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

2960